

PROCES-VERBAL DE LA 77ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL 24 et 25 juin 2017 – NANTES



ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES 19-20 MAI 2018 - PORTICCIO

PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JUIN 2017

LIGUE	Prénom-NOM des Délégués Régionaux	REPARTION DES VOIX PAR DELEGUES	REPARTION DES GSA PAR DELEGUES
NOUVELLE AQUITAINE	Monique DARDAUD	125	31
	Nathalie PEDRETTI	125	31
	Michel DINEAUX	125	30
	Stéphane GREMILLON	125	30
	Jean-Michel FICHEUX	163	38
	Daniel MAISONNIAL	162	38
AUVERGNE - RHONE ALPES	Jeanine DRUET	162	37
	Philippe SAGNARD	162	37
	1 délégué absent	150	34
BRETAGNE	David QUINTIN	149	34
	Thierry GUENEAU	55	15
BOURGOGNE	Philippe SOVANT	55	15
FRANCHE- COMTE	Bernard PLISSET	55	15
	Florence BAIGNET	84	18
CENTRE VAL DE LOIRE	René LEGUAY	83	18
	Delphine VIALA		
	Santa SANTONI	10	3
CORSE	Marie Ange MELI	9	2
	Albert CHARPENTIER	127	30
	Annie BARBE	127	30
GRAND EST	Christine DANCOT	127	30
	Nelly KEIFLIN	126	29
	Philippe VEREECKE	124	29
	Pierre Yves VANALDERWELT	123	28
HAUTS DE FRANCE		123	28
	Jean-Didier JAWORSKI Frédéric DUBOIS	123	28
	Yves MOLINARIO	234	43
	Sébastien GONÇALVES-MARTINS	233	43
	Stéphane JUAN	233	43
ILE DE FRANCE		233	42
	François FOCARD	255	42
	Georges LOISNEL Sandrine DELAMARE		
		122	20
	Jean-Pierre MELJAC	123	28
OCCITANIE	Francis LAGUNA	122	28
	Guillaume BITON	122	27
	Benjamin RAT	122	27
NORMANDIE	El Hassane ALAOUI HASSIN	70	20
	Amine HACHELAF	70	20
DAVO DE LA CONTRA	Nathalie BOULEAU	144	33
PAYS DE LA LOIRE	Christophe LUYS	143	33
	Marie Jo PADIOLLEAU	143	32
	Michel GUEVENOUX	140	28
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Alain ARIA	140	27
The second secon	Frédéric PASTORELLO	140	27
	Axel LEMEUR	139	27
GUADELOUPE	Valérie LUX	39	11
GUYANE	Non représentée	0	0
ILES DU NORD	Non représentée	0	0
MARTINIQUE	Olivier GELY	43	14
MAYOTTE	Non représentée	0	0
NOUVELLE-CALEDONIE	Petelo MANUOPUAVA	0	0
LA REUNION	Axelle GRONDIN	100	19
ST-PIERRE ET MIQUELON	Non représentée	0	0
WALLIS ET FUTUNA	Non représentée	0	0

Autres présences Eric TANGUY

Président de la FFVB Florence AVABY Vice-Présidente de la FFVB Alain de FABRY Vice-Président de la FFVB

Vice-Président de la FFVB, Président de la LNV **Alain GRIGUER**

Christian ALBE Trésorier Général de la FFVB Pierre MERCIER Trésorier Général Adjoint de la FFVB Yves LABROUSSE Secrétaire Général de la FFVB

Christine MOURADIAN Secrétaire Générale Adjointe de la FFVB Membre du Conseil d'Administration **Pascal ALLAMASSEY Michelle AKILIAN** Membre du Conseil d'Administration

Cynthia BAGATTO Membre du Conseil d'Administration **Brigitte CERVETTI** Membre du Conseil d'Administration Céline DARCEL Membre du Conseil d'Administration **Didier DECONNINCK** Membre du Conseil d'Administration Jean Paul DUBIER Membre du Conseil d'Administration **Christophe DURAND** Membre du Conseil d'Administration Claude GANGLOFF Membre du Conseil d'Administration Jean Luc GOUVERNEUR Membre du Conseil d'Administration Aurélie GIUBERGIA Membre du Conseil d'Administration **Gérald HENRY** Membre du Conseil d'Administration Laurence LACHAISE Membre du Conseil d'Administration Joëlle LOGEAIS Membre du Conseil d'Administration **Gérard MABILLE** Membre du Conseil d'Administration Antoine MARCAGGI Membre du Conseil d'Administration Membre du Conseil d'Administration **Michel MARTIN-DOUYAT** Stéphane MOUEZY Membre du Conseil d'Administration Vincent ROCHE Membre du Conseil d'Administration **Nathalie TURIN** Membre du Conseil d'Administration Linda ROYO Membre du Conseil d'Administration **Pierre VOUILLOT** Membre du Conseil d'Administration

Aline GEMISE-FAREAU Présidente du Conseil de Surveillance de la FFVB

Jean-Paul ALORO Membre du Conseil de Surveillance
Alain ARIA Membre du Conseil de Surveillance
Albert CHARPENTIER Membre du Conseil de Surveillance

Laurent DANIEL Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Véronique FRELAT Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance **Richard GOUX** Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Michel GUENENOUX Membre du Conseil de Surveillance Jean-Louis LARZUL Patricia MAZZOLA Membre du Conseil de Surveillance Claude ROCHE Philippe VENDRAMINI Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance

Edith CHABUEL
Pierre SUZZARINI
Membre de la Commission Electorale Fédérale
Membre de la Commission Electorale Fédérale
Sylviane TROLARD
Membre de la Commission Electorale Fédérale
Thierry BARDAUD
Membre de la Commission Electorale Fédérale

Yanick CHALADAY
Président de la Commission Fédérale d'Appel
Georges LOISNEL
Président de la Commission Centrale de Discipline
Jacques TARRACOR
Président de la Commission Centrale Sportive

Axelle GUIGUET Directrice Technique Nationale

Arnaud DAGORNE
Sylvie PROUVÉ
Secrétaire de Direction
Nathalie LESTOQUOY
Thierry BOLOMEY
Justine PINON
Laurie FELIX

Directeur Général de la FFVB
Secrétaire de Direction
Responsable du Secteur Sportif
Informaticien
Juriste
Juriste

Antoine BODART Société de votes UBIQUS

Emile ROUSSEAUX

Directeur du Projet Féminin

Michel GENSON

Chargé de Mission auprès du Président de la FFVB

Annie PEYTAVIN

Chargée de Mission auprès du Bureau Exécutif

ASSEMBLEE GENERALE de la FFVB

Samedi 24 juin 2017 – 10h00/12h30 – 13h30/15h00

Dimanche 25 juin 2017 – 8h00/13h00

ORDRE DU JOUR

Samedi 24 juin 2017

10h00/12h30 - 13h30/15h00

D}- 01130	= Acqueil des Déléqués
<u>Dès 9H30</u>	Accueil des Délégués
	Emargement - Vérification par la Commission Electorale
	 Ouverture de l'Assemblée Générale Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB Intervention du Président de la Commission Electorale Fédérale
<u>10h00</u> précises	 Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Paris du 8 janvier 2017 (VOTE 1 – Yves LABROUSSE) Présentation des Comptes arrêtés au 31/12/2016 - Rapport du Commissaire aux Comptes – Approbation du Rapport Financier (VOTE 2.1 - Christian ALBE)
<u>à</u>	 Affectation du Résultat (VOTE 2.2) Approbation des Montants des Droits et des Amendes - Tarifs saison 2017/2018 (VOTE 2.3 – Christian ALBE) Approbation du Budget Prévisionnel 2018 (VOTE 2.4 - Christian ALBE)
<u>12h30</u>	 Rapport du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration Rapport Moral 2016/2017 (VOTE 3 – Eric TANGUY) Présentation de la nouvelle identité visuelle de la Fédération Française de Volley-Ball Avenant à la Convention FFVB/LNV
<u>12h30</u>	Déjeuner
<u>13h30/16h00</u>	 Intervention du Directeur de Projet (M. Emile ROUSSEAUX) Présentation du Rapport d'Activités de la Direction Technique Nationale Modifications des Statuts de la FFVB (MAJORITE QUALIFIEE) (VOTE 4 – Alain de FABRY) Modifications du Règlement Intérieur (VOTE 5) Code Electoral (VOTE 5.1)

ORDRE DU JOUR - Dimanche 25 juin 2017 - 8h00/13h00

- Reprise de l'Assemblée Générale par le Président de la FFVB
- **ACTIVITES DES COMMISSIONS CENTRALES (Alain de FABRY)**
- 6. La Commission Centrale des Statuts et Règlements (CCSR) Le Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés (RGLIGA)

Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour – Vœux des GSA Projets 2017/2018

 La Commission Centrale Sportive (CCS) – Le Règlement Général des Epreuves Sportives (RGES)

Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour – Vœux des GSA Projets 2017/2018

8. La Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) – Le Règlement Général d'Arbitrage (RGA)

Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour – Vœux des GSA Projets 2017/2018

 La Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi (CCEE) – Le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi (RGEE)

Rapport d'activités - Mises à jour - Vœux des GSA

8h00/13h00

- 10. Le Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives et ses annexes (RGISA)
- 10.1 La principale modification règlement du RGISA

 Présentation de la Feuille de Match Electronique (FDME)
- La Commission Centrale de Discipline (CCD) Le Règlement Général Disciplinaire annexé du barème des sanctions (RGD)

Rapport d'activités - Aménagements principaux – Mises à jour

- 12. La Commission Centrale Financière (CCF) Le Règlement Général Financier (RGF)
 Rapport d'activités Aménagement principal
- 13. La Commission Centrale Médicale (CCM) Le Règlement Général Médical (RGM)
 Rapport d'activités Aménagements principaux Mises à jour
- 14. Rapport de la Commission Volley Scolaire et Universitaire Label Solidarité Citoyenneté
- 15. La Commission Centrale des Agents Sportifs (CCAS) Le Règlement Général relatif à l'activité des Agents Sportifs

Rapport d'activités- Aménagements principaux – Mises à jour

- 16. La Commission de Contrôle et d'Aide des clubs fédéraux (CACCF)
 Rapport d'activités
- 17. Le Conseil Supérieur de la DNACG (CS DNACG) Le Règlement Général de la DNACG (RG DNACG) Rapport d'activités- Aménagements principaux Mises à jour Rapport d'activités- Aménagements principaux Mises à jour
 - Questions diverses
 - Informations de clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la F.F.V.B.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA FFVB

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h20 par E. TANGUY, Président de la FFVB qui donne la parole à M. Claude GANGLOFF, Président de la Ligue des Pays de la Loire.

« Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Monsieur le Président du CROS, Monsieur le Président de la Fédération, cher Eric Mesdames, Messieurs les président(e)s et délégués des ligues métropolitaines et ultramarines, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je suis honoré et heureux de vous accueillir au nom des 98 clubs de la Ligue des Pays de la Loire et des 9300 licenciés qu'elle compte. Nous avons gagné cette année 500 licences environ payantes sur la ligue. Je vous remercie d'être présents ici au nom des 5 comités départementaux des Pays de la Loire (Vendée, Sarthe, Mayenne, Maine et Loire et Loire Atlantique). Fier également du titre de champion de France des M15 masculins de l'ASB Rezé, fier également de la médaille de bronze des M20 féminines du VB Nantes, fier également du parcours des équipes professionnelles de Loire Atlantique, le NRM en masculin finaliste (perdant) avec une déception sur la finale à Clermont, une qualification du VB Nantes en coupe européenne pour l'an prochain et un très beau parcours en championnat première phase, un petit peu moins bien en seconde phase.

Bienvenue au Westôtel, à La Chapelle-sur-Erdre, nous aurons l'occasion de voir Monsieur le Maire tout à l'heure qui est Premier Vice-Président également de l'agglomération. Nantes, agglomération de 620 000 habitants. Bienvenue dans les Pays de la Loire, région restée intacte, préservée, après la réforme territoriale et la loi NOTRe. Cette région aux multiples facettes, c'est d'abord une façade littorale, vous êtes venus pour ça, 250 km des plages de sable fin, des zones rocheuses, du Beach Volley, des ports de pêche ou de commerce comme de St-Nazaire avec le départ du Queen Mary 2, de 4 trimarans qui font la course aujourd'hui pour The Bridge qui nous a occasionné quelques soucis au niveau de l'hébergement avec la Ligue Européenne. La région, s'est également 4 îles (l'Ile d'Yeu sans pont, l'Ile de Noirmoutier avec un pont, l'Ile d'Elle, l'Ile d'Olonne, qui ne sont plus des îles, puisque la mer s'est retirée il y a déjà des centaines ou milliers d'années. Visitez également le Marais Poitevin qui est en Vendée pour une grosse partie, nous lorgnons d'ailleurs un peu sur le Poitou-Charentes, l'ex-Poitou-Charentes de ce point de vue-là. Visitez également le Marais Breton, qui n'a de breton que le nom puisqu'il est en Vendée en grande partie et en Loire Atlantique. La Bruyère également, et d'autres sites intéressants de l'arrière-pays.

Les Pays de la Loire, ce sont également des paysages verdoyants et vallonnés comme la Suisse Vendéenne et la chaîne des Puys (le Puy Crapaud, le Puy du Fou et son second parc d'attraction de France), mais aussi les Alpes ... Mancelles en Mayenne et Sarthe.

C'est enfin un estuaire qui peut nous conduire jusqu'au Centre Val de Loire sur lesquels, nous lorgnons aussi, puisqu'un quatrième club professionnel aux Pays de la Loire, cela serait bien.

Vous trouverez dans vos sacoches d'informations et de documentations sur le reste de la région, je ne peux pas tout citer. Belle région, qui vaut tous les paysages du monde ... ou presque !

Pour l'organisation de votre séjour ici, n'hésitez pas à vous tourner vers Jean-Pierre MAUCHRÉTIEN ou Yves PENNANÉAC'H, sa fille Pauline. Merci à eux pour cette organisation, pour les rotations, pour les labels, c'était un peu compliqué avec les changements de dates, c'était prévu les 10 et 11, on est aujourd'hui les 24 et 25 pour cette Assemblée Générale en même temps que la Ligue Européenne, cela a failli être en même temps que la Ligue Mondiale et notre Président a voulu que les choses évolues et il a eu raison.

Merci également, elles ne sont pas là aujourd'hui mais vous les rencontrerez peut-être pendant ces 2 jours, à Françoise de BERNON, Vice-Présidente Déléguée de la Ligue ; Emilie SERY, responsable administrative et financière de la Ligue qui a œuvré sur la Ligue Européenne et qui sont extrêmement prises, un peu fatiguée en soirée.

Je vous souhaite donc une riche, heureuse et sereine Assemblée Générale de la Fédération Française de Volley-Ball sur ces 2 journées que nous allons passer ensemble, merci ».

Discours d'ouverture du Président de la FFVB, M. Eric TANGUY

« Mesdames et Messieurs les représentants des clubs métropolitains et clubs d'Outre-Mer, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration de la Fédération, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Surveillance, Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions Centrales de la FFVB, Monsieur le Président de la Ligue Nationale de Volley, Cher Alain, Monsieur le Président du CROS des Pays de la Loire, Monsieur Yannick SUPIOT, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Loire Atlantique en charge des Sports, Madame Malika TARARBIT.

Je suis très heureux de cette Assemblée Générale en Pays de la Loire et je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour à nouveau ce grand rendez-vous annuel du Volley-Ball, la réunion de la famille du Volley-Ball. Je voudrais remercier Claude GANGLOFF d'avoir accepté ce défi d'organiser deux événements en même temps, l'Assemblée Générale et la Lique Européenne, nous lui avons un petit peu forcé la main, c'est ce qui explique quelques désagréments dont je voudrais m'excuser parce qu'il a eu la modestie de ne pas rejeter la faute sur la Fédération. C'est vrai que nous avons perturbé le fonctionnement puisqu'ayant été attribué, le tournoi de Lique Européenne en même temps que cette Assemblée Générale nous ne pouvions pas faire autrement, il n'aurait pas été tout à fait normal que l'ensemble des forces vives du Volley-Ball et les représentants du Volley-Ball français ici réunis ne soient pas aux côtés de notre Equipe de France lorsqu'elle dispute des compétitions importantes. Donc, nous avons un petit peu changé l'ordre du jour, le déroulé de cette Assemblée Générale, insisté fortement pour que la Ligue des Pays de la Loire organise les deux événements et donc ce qui explique quelques désagréments, de transports, de changement d'hôtels qui ont été induits par le changement de dates, le changement de réservations mais en tout cas, le principal est là, nous sommes ici, l'Equipe de France est là, elle a gagné hier soir, j'espère qu'elle va gagner ce soir et encore demain et nous allons pouvoir travailler pour l'avenir du Volley-Ball français.

Je n'ai pas grand-chose de plus à vous dire à cette ouverture d'Assemblée Générale, je vous souhaite une bonne Assemblée Générale, qu'elle soit constructive, que l'on avance, je pense que l'on est en début d'olympiade et cette Assemblée Générale est plus qu'importante puisque nous débutons des travaux et nous avons une grande responsabilité, celle de construire l'avenir de notre Volley-Ball, et sans plus attendre, puisque j'aurai l'occasion de revenir pour le rapport moral, de parler plus longuement de la Fédération, je vais passer la parole à Alain GRIGUER, Président de la Ligue Nationale de Volley, pour nous dire quelques mots ».

Puis, le Président passe la parole à M. Alain GRIGUER, Président de la LNV

« Bienvenue à tous. La LNV, c'est une nouvelle équipe qui a été mise en place au mois d'octobre avec des objectifs variés et principalement un objectif de redressement des finances parce que l'on avait de petits soucis. Je peux vous annoncer, et ça va tranquilliser M. ALBE que nous nous étions engagés à remettre à plat en deux ans, je crois qu'on va réussir le pari de les mettre à plat en un an. C'est déjà une bonne chose.

Au niveau du Volley, les clubs se portent bien, la DNACG a donné l'agrément à tous les clubs, donc cela veut dire qu'il a du sérieux dans tous les clubs. Nous n'avons plus le souci que l'on a connu il y a deux

ans avec des clubs qui étaient en difficulté financière. C'est vrai que l'ensemble du Volley connait des difficultés, des dotations des collectivités, par l'absence de nombreux clubs, de sponsoring, mais le Volley le supporte bien en général.

Nous avons de nouveaux Champions de France, ils ne l'ont jamais été, c'est Chaumont et Mulhouse. Nous avons également un titre de Champion d'Europe avec Tours et un club finaliste avec Chaumont.

Le Volley professionnel se porte bien et il a envie de travailler avec la Fédération, avec Eric TANGUY, cela fait 20 ans que l'on travaille ensemble et nous avons la chance d'être élus Présidents ensemble. Je pense que nous allons vraiment essayer de faire progresser cela dans l'intérêt du Volley et surtout dans l'intérêt de nos jeunes parce que nos réservoirs de jeunes se tarissent un peu dans certaines catégories et nous avons un gros travail à faire ensemble. Il faudrait qu'il n'y ait plus cette rivalité professionnel/amateur et amateur/professionnel, il faut que l'on travaille tous ensemble pour essayer de faire progresser. C'est pour cela que nous n'avons pas signé la convention, le renouvellement de la convention, et nous allons vous demander de la proroger d'un an parce que l'on a un gros chantier à faire ensemble. Elle sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.

Bonne Assemblée Générale à vous tous et merci aux Pays de la Loire de nous recevoir ».

Intervention de M. Yannick SUPIOT, Président du CROS des Pays de la Loire. (Applaudissement)

Intervention de Mme Malika TARARBIT, Vice-Présidente du Conseil Départemental de Loire Atlantique, en charge des sports. (Applaudissement)

Une minute de silence est effectuée pour les personnes qui nous ont quittées tout au long de l'année.

Eric TANGUY (Président) : Indique que le document de la DTN inséré dans la brochure est erroné. Une impression est en cours de reproduction.

Le Président donne la parole au représentant du Président de la Commission Electorale en raison de l'absence de son Président Jacques HUBY.

Pierre SUZZARINI (Membre de la CEF) représentant le Président de la Commission Electorale Fédérale Jacques HUBY) donne lecture du rapport.

« Je suis membre de la Commission Electorale Fédérale, je vous demande de bien vouloir excuser notre Président, Monsieur Jacques HUBY, qui est auprès de sa femme qui a eu un grave accident de voiture et qui nécessite une présence permanente. Il a toutefois travaillé et envoyé un texte que je vais vous lire en son nom.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs.

Les membres de la Commission Electorale Fédérale ont le l'honneur et le plaisir de vous saluer. Depuis notre toute nouvelle prise de fonctions en avril dernier, la Commission Electorale Fédérale s'est attachée à vérifier que nos textes fédéraux, Statuts et Règlement Intérieur, pour cette Assemblée Générale, étaient rigoureusement appliqués, sans fausse interprétation, sans lecture inappropriée et sans digression, tant sur le fond que sur la forme. En effet, notre mission première et fondamentale est

de nous assurer, et de vous assurer, de nous garantir et de vous garantir, vous les délégués de notre Fédération, que vos droits d'une part, et vos mandats d'autre part, sont et seront respectés et que ces droits et ces mandats puissent s'exprimer en toute légalité.

Toutes nos expressions, nos décisions, ont été prises à l'unanimité en toute transparence et clairvoyance dans le respect de la mission confiée par notre Fédération. Ce cas, notre cas, est unique, et le restera durant toute notre mandature. La Commission Electorale Fédérale peut paraître ou apparaître comme un instrument fédéral obscur, il n'en est rien. Nous vous invitons, nous vous incitons même, à nous questionner et vous verrez qu'au contraire nous sommes les garants de votre légitimité, de votre représentation et de vos droits de vote, éléments essentiels de notre fonctionnement fédéral.

Un dernier point sur lequel nous voulons insister, ce sont vous, les délégués, qui faites et votez les textes et lois fédérales, nos statuts, nos règlements intérieurs, etc ... Exécuter ce travail, votre travail de délégué, n'est pas une mission de second plan, bien au contraire, elle est primordiale et doit être réalisée en pleine responsabilité mais, si vous estimez qu'à un moment ou à un autre, ces textes et ces lois ne sont plus applicables ou bien en lien avec la réalité du terrain, alors, utilisez vos pouvoirs et vos forces de proposition en vous adressant à nos instances pour les modifier ou les amender. Mais de grâce, ne rendez pas la Fédération Française de Volley-Ball ou ses salariés responsables de telle ou telle incompréhension.

Pour la présente Assemblée Générale, sur un total de 128 556 licenciés, 2 720 licences n'ont pas été prises en compte selon les différents motifs compris dans nos textes fédéraux hormis évidemment les 24 713 licences événementielles.

11 ligues métropolitaines sur 13 sont présentes ou représentées. 2 ligues d'Outre-Mer sur 9 dont 143 votants sont présents ou représentés. A l'ouverture de l'Assemblée Générale, les 39 délégués présents disposent de 4 765 voix soit 97,48 % sur un potentiel de 4 888 voix.

1 088 GSA sur 1 116 représentés soit 97,49 %. Le quorum de la présente Assemblée Générale est largement atteint et celle-ci peut valablement délibérer. Pour les décisions de cette Assemblée Générale Ordinaire, la majorité est de 2 383 voix. Les votes pour l'adoption des propositions doivent atteindre la double condition 2/3 des voix et 2/3 des GSA, soit 3 177 voix et 726 GSA. Merci de votre attention et les membres de la Commission Electorale Fédérale vous souhaitent une Assemblée Générale fructueuse, éclairée et ouverte sur l'avenir ».

(Applaudissement)

Interventions

Mme Santa SANTONI (Corse) intervient sur leur annulation de voix décidée par la CEF. Elle trouver que c'est décision injuste et sollicite la CEF afin de pouvoir voter.

Pierre SUZZARINI (Membre de la CEF) rappelle l'article 11.3 du RI non respecté sur l'envoi des documents dans les délais. La CEF applique l'article.

Eric TANGUY (Président): indique que dans un but de simplification, il a été décidé que les Délégués Régionaux seraient élus pour l'olympiade. L'envoi des Procès-Verbaux et les noms de délégués a été fait, il rappelle que ces ligues avaient pu voter à l'Assemblée Générale du 8 janvier. Il indique qu'il y a un écart d'interprétation. Les noms de Ligues présentes ont été donnés pour l'inscription logistique de cette Assemblée Générale. Le Président demande aux congressistes s'ils sont d'accord pour autoriser les ligues présentes à voter à cette Assemblée Générale ?

Philippe VENDRAMINI (Membre du Conseil de Surveillance) partage l'avis du Président. Il souhaite que la CEF, organe indépendant, ait un rôle préventif. La tolérance ou la sollicitation des ligues lui semblent justifiées et fondamentales.

Pierre SUZZARINI (Membre de la CEF) : rappelle que la CEF a été élue fin avril (délai contraint pour faire de la prévention). « Pour ce qui est de la tolérance, ce n'est pas la fonction de la CEF, soit le texte n'est plus adapté à notre fonctionnement, soit on s'adapte au mieux. Le choix de l'AG et des Délégués Régionaux, c'est de leur ressort ».

Eric TANGUY (Président): Ce n'est pas un désaveu de la CEF, mais il est clair qu'avec les préconisations et la CCSR, cela sera modifié.

Monique DARDAUD (Nouvelle-Aquitaine) : demande si les ligues concernées sont présentes.

Eric TANGUY (Président): La Guyane et la Bretagne ne sont pas présentes.

Florence AVABY (Vice-Président de la FFVB) : précise que la Ligue de la Nouvelle Calédonie n'en fait pas partie.

Petelo MANUOPUAVA (Nouvelle-Calédonie) : indique que sa Ligue n'a pas envoyé les statuts, mais précise qu'un moratoire a été mis en place et est régularisé.

Eric TANGUY (Président): Précise que le moratoire n'est pas remis en question. Puis il fait état du nombre de licenciés non enregistré. Il précise que si la Ligue de Bretagne arrive, les délégués régionaux auront un boitier pour voter si l'AG autorise le vote.

Un vote test est réalisé par le prestataire des votes. Présentation des boitiers par Antoine BODART, Sté UBIQUS.

Eric TANGUY (Président): Ouvre le vote 16.

ACCORDER LE VOTE AUX LIGUES CONCERNEES BRETAGNE/CORSE/GUADELOUPE

POUR 3734 72,15%

CONTRE: 342 6,61%

ABSTENTIONS: 1 099 21,24%

TOTAL: 5 175 voix 100%

LES LIGUES BRETAGNE/CORSE/GUADELOUPE SONT AUTORISEES A VOTER

RATIFICATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER PARIS/CNOSF

Eric TANGUY (Président): remercie les Délégués Régionaux de récupérer leurs boitiers. Puis le Président reprend la parole pour proposer la ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Paris le 8 janvier 2017 Paris/Cnosf.

Le Procès-Verbal est soumis aux voix.

VOTE 1

Ratification du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

Du 8 janvier 2017 - Paris/Cnosf

OUI: 5 233 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 233 voix 100%

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB DU 8 JANVIER
2017 EST DEFINITIVEMENT APPROUVÉ

La parole est laissée au **Trésorier Général, Christian ALBE** qui donne les explications des documents relatifs aux finances.

PRESENTATION DES COMPTES ARRETES AU 31/12/2016 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER – AFFECTATION DU RESULTAT – APPROBATION DES MONTANTS DES DROITS ET DES AMENDES – TARIFS 2017/2018 – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

RAPPORT FINANCIER 2016

Le bilan 2016 est très proche de celui de 2015.

En effet, les immobilisations nettes, s'élèvent à 651 475 € pour 699 360 € en 2015.

L'actif circulant net s'élève à 5 089 407 € pour 4 874 411 € en 2015, soit un total d'actif net et de passif pour, 5 831 537 € et en 2015, 5 684 807 €.

Les fonds associatifs s'élèvent à 1 322 513 € pour 1 306 474 € en 2015.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 200 168 € pour 201 161 € en 2015.

Les dettes s'élèvent à 1 571 217€ pour 1 973 951 € en 2015.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 737 639 € pour 2 203 222 € en 2015.

Le seul poste qui enregistre une variation importante est le compte de résultat 2016 qui passe de 477 064 € pour 2015 à 16 039 €.

Ce résultat en équilibre tient compte d'une forte augmentation notoire du poste « autres achats et charges externes » dont les frais de déplacements liés aux Jeux Olympiques, à la relance des secteurs Féminin et Beach, ainsi qu'à la mise en place de la refonte Territoriale de nos Ligues.

Le total des charges s'élève à 8 938 568 € et le total des produits s'élève à 8 954 607 €.

Comme la saison dernière pour une compréhension totale du résultat 2016 de notre Fédération, vous trouverez ci-joint le compte de résultat sectoriel 2016 ainsi que le tableau « Exercices FFVB comparés » résultant de la comptabilité générale.

Christian ALBE Trésorier Général de la FFVB

A la lecture des documents financiers, vous serez certainement amené à vous poser des questions, n'hésitez pas à me contacter ainsi que la Responsable Comptable pour obtenir les réponses à vos interrogations.

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS	
Licences + affiliations + assurances + transferts			3 349	
Redevance Clubs			1 252	
Partenariats			689	
Amendes			76	
Fonctionnement FFVB	1 824			
Compléments salaires CT	151			
Communication	96			
Organisations	242			
Secteur Beach	117			
Sportive Coupe France jeunes + Finales séniors	239			
Arbitrage	776		149	
Aide aux Ligues	405			
Outremers	156			
Boutique FFVB	99		90	
Dotation provisions/Litiges - Dépréciations	160			
Reprise provisions/litiges - Dépréciations			205	
Totaux	4 265	0	5 810	
Résultats courants		1 545		
Primes WL + JO	698		584	
Résultats exceptionnels	-114			
DIRECTION TECHNIQUE MATIONALE				
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE		355		
Secteur Masculin	535	355		
Secteur Masculin Secteur Féminin	298	58		
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach	298 390	58 78		
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées	298 390 280	58 78 280	510	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES	298 390 280 1 089	58 78	542	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel	298 390 280 1 089 130	58 78 280 221	542	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical	298 390 280 1089 130 298	58 78 280 221		
Secteur Masculin Secteur Feminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation	298 390 280 1 089 130 298 58	58 78 280 221 181 53	542 92	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN	298 390 280 1 089 1 30 298 58	58 78 280 221 181 53 0		
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement	298 390 280 1 089 1 30 298 58 18	58 78 280 221 181 53 0 70		
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN	298 390 280 1 089 1 30 298 58	58 78 280 221 181 53 0		
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement	298 390 280 1 089 1 30 298 58 18	58 78 280 221 181 53 0 70		
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70	92	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70	92	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70 10	92	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE Résultat DTN (Fonds propres)	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70 10	92 634	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE Résultat DTN (Fonds propres) Régularisations sur exercices antérieures	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70 10	92 634	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE Résultat DTN (Fonds propres) Régularisations sur exercices antérieures	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70 10	92 634	
Secteur Masculin Secteur Féminin Secteur Beach Aides personalisées PES Matériel Médical Formation Fonctionnement DTN Développement Internationnal TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE Résultat DTN (Fonds propres) Régularisations sur exercices antérieures Résultats exceptionnels	298 390 280 1 089 130 298 58 18 230 48	58 78 280 221 181 53 0 70 10	92 634	



EXERCICES FFVB COMPARES			
	2015	2016	Variations N/N-1
Produits d'Exploitation			
Ventes de machandises	56 988	89 678	32 690
Production vendue, publicité, parrainage	559 923	813 415	253 492
Subvention d'Etat	1 099 014	1 028 418	-70 596
Autres subvention d'exploitation	110 543	146 252	35 709
Reprises sur provistions - transferts de charge	170 001	249 594	79 593
Engagements transferts indem formations	1 711 957	1 631 766	-80 191
Indemnités clubs arbitrage	0	149 126	149 126
Quote part pensions	395 423	541 616	146 193
Licences affiliations mutations	2 974 569	3 116 059	141 490
Autres produits	1 704 284	1 044 297	-659 987
Total Produits d'Exploitation	8 782 701	8 810 221	27 520
Charges d'Exploitation			
Achats de marchandises, variation de stocks	(1) 49 826	80 066	30 240
Achats non stockés de matières et fournitures	264 639	326 204	61 565
Assurances	166 696	167 784	1 087
Personnels et prestations extérieurs	491 562	605 279	113 717
Commissions et honoraires	182 516	222 869	40 353
Publicité, publication, relations publiques	183 244	107 268	-75 976
Déplacements, voyages, hébergement	1 340 848	1 721 239	380 390
Arbitrage	514 088	626 930	112 842
Indemnités clubs arbitrage	0	149 126	149 126
Autres achats non stockés et charges externes	374 243	350 559	-23 685
Impôts et taxes	147 331	142 309	-5 023
Salaires et traitements	2 142 050	1 754 456	-387 595
Charges sociales	635 429	554 345	-81 084
Amortissements et provisions	293 782	213 669	-80 113
Pensions	595 358	734 015	138 657
Subventions ligues, clubs, comités	685 520	844 136	158 616
Autres charges	220 529	209 261	-11 268
Total Charges d'Exploitation	8 287 663	8 809 513	521 850
RESULTAT D'EXPLOITATION	495 038	707	-494 331
Produits Financiers	17 939	24 288	6 348
Charges Financières	15 147	16 837	1 690
RESULTAT FINANCIER	2 792	7 451	4 658
RESULTAT COURANT	497 830	8 158	-489 673
Produits Exceptionnels	(1) 229 044	120 099	-108 945
Charges Exceptionnelles	248 220	109 180	-139 041
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-19 177	10 919	30 096
Impôt sur les bénéfices/produits financiers	1 590	3 038	1 448
BENEFICIE / PERTE	477 064	16 039	-461 024

1/1 11/05/2017 / 12:38

Interventions

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : souhaite revenir sur le bilan notamment sur les produits constatés d'avance (augmentation) et demande si cela peut traduire une amélioration de fonctionnement ?

Christian ALBE (Trésorier Général) : pas du tout. Compte tenu de l'augmentation des licences cela s'est répercuté sur les produits d'avance, la même chose sur les produits partenariat. Également sur le poste plan de citoyenneté. Ce qui est venu augmenter le poste.

El Hassane ALAOUI HASSIN (Normandie): demande pour quelle raison les primes sont mises en exceptionnel?

Christian ALBE (Trésorier Général): Répond qu'il ne partage pas l'avis de la Commissaire aux Comptes, pour lui cela reste de l'exceptionnel. Au niveau de la comptabilité sectorielle et analytique, on le passe en caractère exceptionnel pour la Ligue Mondiale.

Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur): Est ce que les clubs peuvent recevoir des mémoires d'amendes ?

Christian ALBE (Trésorier Général): La demande est prise en compte.

Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) : demande si la CCS ne peut pas l'agrémenter dans l'espace club.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : L'extrait de compte est une pièce comptable.

Amine HACHELAF (Président de la CCFinancière) : la solution proposée est la suivante : il y aura un panier spécifique aux amendes commission par commission qui seront facturées.

Puis, la parole est donnée à **Mme Jocelyne MAHIEU**, **Commission aux Comptes** qui donne lecture de son rapport.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exorcice clos le 31 Décembre 2016

FFVB

17, rac Georges Clémenceau 94607 CHOISY LE ROI CEDÉX

BUNEAUX ET SIEGE SOCIAL (44, pvenus au heru (2002) humman de ord. 14: 01.34 18.02.95 - Yaz (01.34.18 fiz.88) i herbit (herbit@wa.haduu) 172 - 173



The state of the first of the state of the s

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2016

FFVB 17, rue Georges Clémencoso 94607 CHOISY LB ROI CEDEX

Nous certificus que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoujé sinsi que de la situation linuncière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

H - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les étéments suivants :

La Fédération a perçu des subventions versées par son ministère de tutelle, le Ministère des Sports, pour un montant total de 1.028.418 € conformément à la convention d'objectif signée pour 2016 (c.f. point 14 de l'annexe).

Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions comptabilisées et, sur la base des documents faits en interne, de leur utilisation conformément aux objectifs fixés per le financem.

Les appréciations ainsi pertées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et une donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux nomnes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nots n'avous pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes atmuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux scembres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 9 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

He de France, Expertise et Audit - IFEA



or and a figure a description of the contract of the common.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2016

FFVB 17, rue Georges Clémencoso 94607 CHOISY LB ROI CEDEX

VIBRATIVE SCC6A , 34, mj. d.; Par. Script Flatter SCC6A , 34, mj. d.; Par. Script Scri



- Note a Table 1 株文語 140 代 in the file corner sur in parties .

FEDERATION FRANÇAISE DE VOLLEY-BALL

Association sans but lucratif régie par la loi du 1º juillet (901

17, tue Georges Cléineaceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 33 Décembre 2016

Mesdames, Messicurs,

Allega MARIER

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, sous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous auriens découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous pronoucer sur leur utilité et leur hien-foudé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intégêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, su coms de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons eatimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

For SUREAUX THE TESCORAL 44, revenue du Paru - 95020 fining Augustopés Tél: 01-34,18,02,99 Fox 11-34,18 (2,8P Final) de mille de Pédération Française de Voltey-Bail Rapport spécial du commissabre aux comptes sur les conventions réglementées 31/12/2016

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à sommettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saiot-Lou-la Forêt, le 9 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes.

fie de France, Expertise et Audit - IFEA

Jovelyne MAHIEU

VOTE 2.1

Approbation du Rapport Financier

OUI: 5 178 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 178 voix 100%

LE RAPPORT FINANCIER EST APPROUVE

VOTE 2.2

Affectation du Résultat au compte associatif

(Différence entre l'actif et le passif)

OUI: 5 233 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 233 voix 100%

L'AFFECTATION DU RESULTAT AU COMPTE ASSOCIATIF

EST APPROUVE

Montants des droits et amendes – Tarifs 2016/2017

Christian ALBE (Trésorier Général) : explique la tarification.

Le tarif de la licence : 39,35€ cela peut être arrondi à l'euro supérieur sinon nous aurons de tarification à virgule (2% augmentation du cout de la vie).

<u>Les nouveautés</u>:

- Assurance à 0,46€; Cette saison la part assurance est sortie du tarif
- Tarification de la licence para volley

- Pack licence volley et Beach pris dans le même GSA, possibilité de cocher les deux Beach et Volley
- Licence compet lib passerelle
- Une personne qui vient de l'extérieur payera 3€ à la FFVB, 6€ à la ligue charge à elle de les répertoriés ou pas aux comités. Rattachement à la licence Competlib dite Passerelle qui est réservée aux licenciés des fédérations affinitaires
- Mutations exceptionnelles
- Réaffiliations : partie départementale aménagée Ajout de l'Option niveau régional
- Précision sur la gratuité des licences qui se fait qu'au niveau des licences jeunes. Un club qui se créé son Pdt qui n'est pas un jeune n'aura pas la gratuité, seulement pour les licenciés jeunes 15 licences

Interventions:

Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur): intervient sur le groupe France des sourds et le para volley. La plupart des gens volley sourds sont des joueurs de clubs classiques, il estime que les 10€ sont inacceptables.

Eric TANGUY (Président) ne partage pas son avis. Pour les licencier, il faut les identifier par une licence spécifique en plus, car c'est une offre de pratique supplémentaire. La ligne sera sortie des tarifs et une nouvelle proposition sera faite cet après-midi. L'année dernière, ils payaient 80€ à la fédération handisport, là c'est une augmentation de 10€.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France): Revient sur la 1^{ère} affiliation d'un club. Ne sait pas comment on va faire pour chercher de nouveaux clubs. Souhaite qu'on procède comme cela se faisait avant, c'est-à-dire création avec les 15 premières licences gratuites seniors ou jeunes pour attirer les licenciés des fédérations affinitaires.

Eric TANGUY (Président): demande s'il y a des personnes contre cette proposition ? C'està-dire, les 15 premières licences gratuites seniors.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : n'est pas partisan pour faire la gratuité pour des adultes.

Alain ARIA (Provence Alpes Côte d'Azur) : est favorable sur les 15 premières licences quelque soit la catégorie d'âge.

Albert CHARPENTIER (Grand Est): fait une proposition intermédiaire : 5 licences seniors gratuites et 10 licences jeunes.

Eric TANGUY (Président) : Indique que la proposition de M. CHARPENTIER est retenue. Une nouvelle proposition sera faite dans l'après-midi pour le para volley et la création de club.

Delphine VIALA (Centre Val de Loire) : intervient sur les ré affiliations. Elle indique qu'il y des tarifs additionnés alors qu'en régional il n'y a que deux tarifs.

Michel GUEVENOUX (Provence Alpes Côte d'Azur) : intervient sur les réaffiliations.

Michel LEGUAY (Centre Val de Loire) : intervient sur le passage compet lib pour les fédérations affinitaires.

Eric TANGUY (Président): propose de retirer le vote des tarifs pour le reprendre dans l'après-midi ainsi que l'approbation du budget prévisionnel et laisse la parole à la Présidente du Conseil de Surveillance sur la gestion du Conseil d'Administration.

Aline GEMISE FAREAU (Présidente du Conseil de Surveillance) : donne lecture de son rapport sur la gestion du Conseil d'Administration.

« La mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion de la fédération par le pouvoir exécutif.

Cette mission s'exerce notamment par la présence d'un représentant du Conseil de Surveillance lors des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif, mais également par le travail de plusieurs membres du Conseil de Surveillance au sein des commissions.

Le contrôle s'exerce aussi régulièrement auprès des différents secteurs fédéraux qui fournissent au Conseil de Surveillance tous les éléments nécessaires à sa mission.

Le Conseil de surveillance a aussi apprécié l'intérêt que porte l'exécutif aux travaux du Conseil de Surveillance marqué par la présence et les échanges avec le Président de la Fédération lors des réunions.

Formellement le Conseil s'est réuni 5 fois depuis la dernière Assemblée Générale mais son travail s'exerce de façon permanente entre les séances. Chaque membre suivant particulièrement telle ou telle activité ou secteur et les échanges sont nombreux.

La saison 2016-2017 a été marquée par la réforme territoriale et les élections fédérales qui se sont déroulées lors des Assemblées Générales régionales.

Les membres du Conseil de surveillance ont participé activement en tant que scrutateurs à ces élections et ont su répondre et se mobiliser dans des délais très courts. La Présidente tient ici à les remercier chaleureusement.

Il a suivi attentivement le travail effectué pour la mise en place de la réforme territoriale et a proposé à l'exécutif son aide, mais n'a pas été sollicité.

Il a rempli son rôle statutaire notamment lors de :

- La nomination des membres du Conseil d'Administration en remplacement de ceux démissionnaires
- La nomination des membres de la DNACG, de la CACCF
- La nomination des membres de la Commission Electorale.
- La désignation des membres du Conseil de Surveillance, avec voix consultative, auprès des différentes commissions de la FFVB

Il a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités et de contrôle mis en place.

Lors de chaque réunion l'attention du Conseil de Surveillance porte sur :

L'examen des Procès-Verbaux et le fonctionnement des commissions, globalement satisfaisants avec deux remarques :

- Un dysfonctionnement réel pour la CCF
- Des interrogations sur l'articulation entre la nouvelle commission transversale et les autres commissions fédérales (c'est le cas de la CCSR qui n'a pas été associée aux travaux de modifications statutaires).

Sur le plan financier :

Les documents et tableaux de bord sont préparés et communiqués pour chaque réunion permettant au conseil de suivre attentivement les finances de la Fédération.

Sont notamment produits:

- Les principaux indicateurs mensuels des postes budgétaires,
- Les soldes des balances des Ligues où le conseil constate avec satisfaction l'apurement des dettes mais en ce qui concerne le solde mensuel des dettes clubs, certains posant encore difficulté.

Globalement le Conseil de Surveillance se félicite de la rigueur budgétaire et apprécie que le déficit initialement prévu au budget se solde par un léger excédent même si cette situation reste malgré tout fragile.

Suivi des évènements :

- La Fédération organise chaque année plusieurs manifestations que le conseil souhaite suivre attentivement, les enjeux étant importants.
- Comme pour tous les autres postes le Conseil souhaite disposer d'éléments plus précis et plus complets, les éléments actuels étant insuffisants.
- Suivi du projet fédéral :
 - ✓ Le suivi de ce secteur a été un véritable problème au cours de cette saison.
 - ✓ Les élections, le changement de DTN... n'ont pas permis à ce jour la finalisation du nouveau projet fédéral.
 - ✓ Par contre sur un plan analytique, de véritables outils ont été mis en place qui permettent un examen régulier du budget DTN et de la Convention d'Objectifs.

Suivi social:

- Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

Au-delà de ces suivis et contrôles réguliers, rôle central du Conseil de surveillance, celui-ci est aussi force de proposition auprès de l'exécutif.

C'est notamment le cas lors des échanges avec cet exécutif au cours la production de rapports et études à destination du Président.

Le dossier sur les notes de frais est ainsi en cours de rédaction et les principaux éléments ont déjà été communiqué au Bureau Exécutif.

Une étude sur l'arbitrage vient également d'être lancée.

Comme vous le voyez le Conseil de surveillance a été très actif et a rempli le rôle que vous lui avez confié.

C'est dans ces conditions que nous souhaitons poursuivre notre mission et je me dois de vous faire part d'une inquiètude concernant le projet de réforme des statuts sur lesquels nous avons fait des propositions qui ne semblent pas avoir été retenues parmi celles-ci le projet rend facultative la présence du conseil de surveillance au bureau executif c'est pourtant un atout important qu'il ne pourra plus exercer que trop tardivement à la lecture des PV.

Avec l'équipe actuelle, que je remercie pour son écoute, cela ne pose pas de problème. Mais demain ? »

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2016/2017

Nous venons de vivre une saison très riche et qui va compter dans l'histoire de notre Fédération, je voudrais au travers de ces quelques lignes vous en faire un compte rendu.

1 – Le fonctionnement de notre Fédération

Cette saison, qui marque le début de la nouvelle olympiade, a tout d'abord été marquée par la tenue des élections fédérales et la mise en place d'un nouveau conseil d'administration.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier à travers vous, la grande majorité des clubs qui m'ont fait confiance avec mon équipe du bureau exécutif, en me reconduisant pour un nouveau mandat à la tête de notre Fédération.

Je me félicite que notre Fédération ait pu réaliser, malgré des délais très courts, la réforme territoriale qui nous était imposée par la loi Notre et ainsi élire un conseil d'administration fédéral où l'ensemble des ligues métropolitaines et ultramarines sont présentes, en participant ainsi à la direction de notre Fédération.

Notre volley est plus que jamais diversifié et pluriel avec la reconnaissance depuis Janvier 2017 de la délégation ministérielle du para-volley : notre responsabilité est, désormais, de gérer les équipes de France de Volley Assis et Volley Sourd mais aussi, notamment à travers les 2 commissions dédiées récemment créées, de proposer et de diffuser dans nos clubs les possibilités d'accueil et de création d'activités pour tous nos publics pratiquants.

2- Un bilan sportif riche en résultats

La saison 2015-2016 avait marqué l'histoire du Volley-Ball français avec la victoire en Ligue Mondiale et le titre de Champion d'Europe, sans oublier le titre européen de notre équipe de France U18 de Beach Volley.

La saison 2016-2017 s'inscrit dans la continuité.

Après avoir atteint l'objectif de l'Olympiade en se qualifiant pour les Jeux de Rio 2016 lors du dernier tournoi de qualification en juin à Tokyo les Bleus ont accédé pour la deuxième fois consécutive au podium de la Ligue Mondiale en ramenant une médaille de bronze.

Je tiens à féliciter nos joueurs et le staff pour ces résultats.

Les Bleus termineront à la 9ème place des Jeux Olympiques auxquels la France n'avait pas participé depuis 12ans.

Il est vrai qu'au regard des deux années passées nous aurions espéré un meilleur parcours. Cette expérience doit donc nous faire réfléchir et évoluer. Nous devons construire un programme qui nous permette de nous qualifier sans passer par cette dernière compétition couperet.

Nous espérons d'ailleurs que le Président de la CEV tienne sa proposition de qualifier directement le Champion d'Europe 2019 aux JO de Tokyo 2020.

Pour cette saison nous avons deux objectifs majeurs pour notre équipe de France masculine, le premier est la qualification pour les championnats du Monde 2018, le second est de réussir les

championnats d'Europe en août prochain en Pologne, et ce afin de confirmer notre place de leader européen.

Le premier objectif est d'ores et déjà atteint, puisque notre équipe s'est qualifiée au terme d'un parcours sans faute lors du TQCM que nous avons choisi d'organiser en France, à Lyon. Cette organisation a été un vrai succès sur tous les plans. Je tiens ici à remercier et féliciter l'ensemble des bénévoles, qui autour de la FFVB et de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, ont permis de placer notre équipe dans les meilleures conditions et ainsi permettre d'atteindre ce premier objectif.

L'étape de la Ligue Mondiale à Pau a permis de constater, comme à Lyon, la nouvelle ferveur du public qui entoure désormais notre équipe nationale.

Je souligne également la préparation et l'investissement depuis 6 mois par la Ville de Pau, le Comité Départemental 64, la direction fédérale et la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour cet évènement de plus en plus exigeant qu'est la World League.

Après seulement 2 week-ends de cette compétition, nos Bleus ont décroché leur billet pour le Final Six de la Ligue Mondiale et ainsi pourront, pour la troisième année consécutive, porter haut les couleurs de la France dans ce tournoi mondial prestigieux.

A l'instar de notre équipe de France senior, je voudrais aussi souligner le parcours de notre équipe de France U19, qui en terminant 6ème des Championnats d'Europe se qualifie pour les prochains Championnats du Monde et les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Un secteur Féminin à structurer

L'été 2016 a marqué le retour de notre équipe de France féminine en Ligue Européenne, après 3 saisons d'absence. Les résultats n'ont pas été au rendez-vous, mais cela a permis de lancer un grand projet féminin structurant, qui aura pour objectif, d'avoir une équipe de France performante pour 2024 et après.

La qualification européenne n'a pas été acquise à Bordeaux en septembre dernier, malgré l'augmentation volontariste des périodes de stages de préparation.

La relance des Bleues prendra du temps, nous en sommes tous conscients.

Cette année, une saison internationale importante attend notre équipe de France, avec d'abord la Ligue Européenne qui se déroule à Nantes pour l'étape Française, puis ensuite le Grand Prix Féminin.

Grâce à la bienveillance de la FIVB et la confiance que la France a su regagner, notre équipe évoluera en Grand Prix Féminin, l'équivalent de la Ligue Mondiale. Cette opportunité est un véritable accélérateur pour notre projet féminin, cela va permettre de confronter notre équipe au niveau mondial, je rappelle que depuis 1974, soit 43 ans, aucune équipe féminine n'a disputé de match dans une rencontre mondiale, ce sera le cas cette saison, je ne doute pas que nos internationales auront à cœur de se maintenir à ce niveau et vont donner le meilleur d'elles-mêmes dans cette compétition.

Un secteur Beach à construire

Pour notre secteur Beach Volley, l'heure est aussi à la reconstruction après notre échec en qualification sur la Continental Cup, ultime compétition qui pouvait nous donner un billet olympique.

Notre objectif, les Jeux de Tokyo en 2020. Nous avons des joueurs et des joueuses prometteurs et nous sommes en train de mettre en place un projet ambitieux qui aura pour objectif de nous maintenir dans le Top 20 mondial, afin de pouvoir accéder aux jeux directement par le ranking, en évitant la compétition couperet, qu'est la Continental Cup.

Des clubs professionnels performants

Du côté des clubs, les résultats ont été très bons également, puisque pour la première fois depuis très longtemps, deux clubs français ont été en finale de Coupe d'Europe. Je profite de cette occasion devant cette assemblée, pour féliciter le Tours VB qui a remporté la CEV Cup au terme d'un match exceptionnel à domicile, mais aussi pour saluer et féliciter le parcours de Chaumont, qui a terminé finaliste de la CEV Challenge Cup.

3- Un Volley-Ball Français toujours plus visible

Cette saison est dans la continuité de la précédente, avec une médiatisation grandissante de notre sport.

Quatre chaînes de télévision ont diffusé du Volley-Ball cette année.

La chaîne L'EQUIPE tout d'abord, avec son rendez-vous hebdomadaire des championnats de France, puis avec la diffusion de l'ensemble des matchs du TQCM de Lyon. Sur cette chaîne nous pourrons suivre les championnats d'Europe cet été, et la Grand Champions Cup, où notre équipe de la France ira chercher un nouveau titre mondial.

BeIN Sports, pour la quatrième année d'affilée, diffuse l'ensemble des matchs de la Ligue Mondiale.

SFR Sports qui a diffusé la saison de champions league ainsi que les finales des Coupes d'Europe avec les matchs de Tours et de Chaumont.

France Télévisions qui a diffusé l'ensemble des matchs lors des jeux Olympiques, et qui a ensuite retransmis les finales de la Coupe de France qui se sont déroulées à Clermont-Ferrand.

Ces derniers mois deux études ont mis en évidence l'importance du Volley-Ball :

L'étude Fast Sport 2016 a classé le Volley-Ball comme le 5ème sport en termes d'heures de diffusion télévision avec 196 heures de programmes, juste devant le Basket avec 191 heures, et, très largement devant le Handball avec 111 heures, sachant que ces données du CSA ne prennent pas en compte BelN Sports, Eurosport et SFR Sports, 3 chaînes qui ont diffusé du Volley-Ball.

La deuxième étude est celle de Nielsen Sport, sur la communication digitale des Fédérations, il est démontré que la FFVB est la Fédération la plus active sur les réseaux sociaux, avec 4 540 publications en 1 an, que ce soit sur Facebook, Twitter et Instagram, se classant devant le Hockey sur Glace, l'Athlétisme, le Basket et le Tennis de table.

Aujourd'hui bien difficile de dire qu'on ne connaît pas le Volley-Ball, je dois pour cela féliciter notre service communication.

4- De nouveaux partenaires pour notre Fédération

Cette saison, de nouveaux partenaires ont rejoint notre Fédération, tout d'abord le groupe l'EQUIPE qui est un partenaire communication de la FFVB et qui investit maintenant financièrement pour nous accompagner.

Plus récemment, le groupe HERBALIFE est devenu le partenaire nutritionnel de notre sport, suite à un appel à projet que nous avons gagné face au Handball, au Basket-Ball et à la Natation, nous pouvons maintenant compter sur un accompagnement financier supplémentaire.

En deux saisons, le volume financier des partenaires de notre Fédération a considérablement augmenté, passant de 520 $K \in \mathbb{R}$ en 2015, à 689 $K \in \mathbb{R}$ en 2016 soit + 32% et avec un objectif de 900 $K \in \mathbb{R}$ pour 2017.

Le lancement en mai dernier de la Tournée des Sables, et la préparation encore plus ambitieuse des étapes 2018, constituent un véritable levier d'attractivité pour des marques intéressées pour activer des animations à la rencontre du grand public.

5- La Vie de notre Association

Cette saison marque une nouvelle progression du nombre de nos licenciés et ce, pour la deuxième année consécutive.

Je me permets de rappeler quelques chiffres :

96 167 licenciés hors évènementiels en 2014-2015

99 773 licenciés en 2015-2016, soit + 3,76%

102 944 licenciés au 16/06/2017, soit 3,20%, et donc en cumulé + 7% sur deux saisons.

Autre indicateur intéressant, celui de la fidélisation, où nous enregistrons cette saison une hausse de + 3%.

Tous ces chiffres doivent nous conforter mais aussi nous motiver pour continuer et aller encore plus loin pour atteindre le niveau auquel le Volley doit se situer.

Depuis plusieurs mois, nous avons modernisé nos outils notamment au travers de la dématérialisation de la licence, cet outil a nécessité une prise en main et probablement un surcroît de travail lors de son lancement, je voudrais ici m'excuser auprès de celles et ceux qui en ont subi les désagréments. Je suis maintenant persuadé que personne ne souhaite revenir en arrière ; cette modernisation est maintenant opérationnelle.

Dès la rentrée, nous allons lancer la feuille de match électronique, qui après une année supplémentaire de développement et de tests, va maintenant être opérationnelle et va, j'en suis certain, faciliter la vie des dirigeants de nos clubs.

Concernant les organisations fédérales, les Finales de Coupes de France séniors ont été délocalisées en Auvergne : le succès médiatique, avec une retransmission sur France Télévision ajoutés à l'engouement du public, ont permis de faire une belle fête du Volley et un grand moment de sport. Nos remerciements sont adressés aux dirigeants du club de Chamalières d'avoir relevé ce défi d'organisation avec les services de la FFVB.

Je tiens aussi à remercier les deux organisateurs des Volleyades et Mini-Volleyades, que sont les clubs de Tourcoing Lille Métropole et de la SMOC qui ont permis de faire vivre une nouvelle édition de rêve pour nos jeunes volleyeurs et volleyeuses.

Tous nos remerciements vont également aux organisateurs des compétitions de Beach Volley (Championnat et Coupe) et les clubs qui se sont investis dans l'organisation des finales de coupe de France jeunes et des matchs amicaux de toutes nos équipes de France.

Cette année a vu aussi la tenue d'un colloque des enseignants d'EPS; des représentants de toutes les régions de France sont venus à Lyon, ce qui démontre une envie pour le milieu scolaire de travailler avec la FFVB sur le développement de notre sport par l'école, le collège, le lycée ou l'université. Pour ce travail nous pouvons nous appuyer sur la convention que nous avons signée avec la Ministre de l'Education nationale à l'automne dernier.

Cette relance du projet éducatif intervient simultanément avec les nouvelles conventions signées avec la FFSU, l'UNSS et celle conclue aujourd'hui même avec l'UGSEL.

6- La reconquête des instances internationales

Pour que notre Fédération soit reconnue et écoutée, il nous faut des dirigeants implantés dans les instances qui comptent. C'est maintenant le cas avec la présence de Philippe BLAIN comme Président de la commission des entraîneurs de la CEV. C'est aussi la cas avec la Présidence de la Commission Médicale de la FIVB, tenue par le Docteur Annie PEYTAVIN, et moi-même, qui suis devenu le Vice-Président de la WEVZA, l'association des 8 nations d'Europe de l'Ouest.

Au travers de notre implication, notre pays bénéficie d'une écoute attentive de nos instances internationales, la meilleure preuve en a été la confiance qui nous a été faite en incluant notre équipe de France dans le Grand Prix Féminin 2017, ou encore la wild card offerte par la FIVB à notre paire masculine au Grand Slam d'avril de Rio.

Cette stratégie internationale de la FFVB, accompagnée par les conventions qui nous lient avec certains pays, comme dernièrement avec l'Algérie, va contribuer à notre progression et donc à notre développement.

7- Le grand projet de l'Euro 2019

Fin mai, nous avons déposé notre dossier de candidature pour l'organisation de l'Euro 2019, avec 3 autres pays partenaires que sont la Belgique, les Pays-Bas et la Slovénie. Nous sommes maintenant en discussion technique avec la CEV, en attendant l'attribution finale lors du prochain congrès qui se tiendra en septembre prochain à Cracovie en Pologne.

Nous ne pouvons plus reculer, et nous devons tous nous mobiliser pour faire aboutir ce projet et livrer une belle organisation française, à la hauteur de celles des autres sports.

Je tiens à souligner l'excellent accueil réservé à ce projet par le Ministère des Sports et le CNOSF, avec pour preuve, l'engagement de l'Etat au travers du CNDS qui nous a d'ores et déjà été notifié un soutien financier très significatif.

Je suis maintenant convaincu, qu'après plus de 30 ans, la FFVB sera capable de rendre une organisation à la hauteur de ce qu'elle avait déjà fait en 1986, lors de l'organisation des championnats du Monde.

Avec 3 manifestations majeures organisées depuis 1 mois (TQCM, Ligue Mondiale et Ligue Européenne), et la mobilisation sur chaque site de 250 bénévoles, notre expérience commune s'est considérablement renforcée.

Les mots de la fin seront pour remercier l'ensemble des personnes travaillant régulièrement pour la FFVB, et qui, au quotidien donnent le meilleur d'eux-mêmes pour notre sport et notre jeunesse.

Les salariés de la FFVB sur qui nous pouvons compter en toute circonstance.

Les 39 cadres techniques, qui, sous la conduite de notre nouvelle Directrice Technique Nationale, Axelle GUIGUET, font leur métier avec passion et sont prêts à relever tous les défis.

Les 160 bénévoles qui composent les différents conseils et commissions qui donnent de leur temps au service de notre passion commune.

Je remercie la LNV et son Président Alain GRIGUER, qui s'investit aux côtés de la FFVB dans le développement et la réussite du Volley.

Je remercie nos partenaires privés et institutionnels, qui au travers de leurs contributions font en sorte que notre Volley-Ball grandisse.

Et pour conclure, le dernier remerciement sera aux milliers de dirigeants bénévoles de nos clubs et des diverses structures fédérales, ils sont la colonne vertébrale de notre sport, sans qui nous ne serions rien, et sans qui rien ne serait possible. Je tiens par ce rapport moral à leur témoigner toute la considération qu'ils méritent.

Soyons fiers du Volley français, soyons fiers du travail accompli et soyons motivés pour relever les défis qui se projettent devant nous.

Le rapport moral est ainsi terminé ; c'est un exercice qui permet de dresser un point de situation de cette dernière saison vécue ensemble.

En parallèle, en ce début de nouvelle olympiade, et alors que le projet fédéral et le PPF (Plan de Performance Fédéral) vont être finalisés dans moins de 3 mois, je souhaite vous faire part et mettre en évidence les enjeux majeurs et formidables perspectives de notre développement :

- Achever le déploiement des Services civiques dans tous nos territoires : l'objectif est d'avoir au minimum un volontaire par Comité Départemental à l'automne ; l'arrivée dès lundi du nouveau Responsable du Développement va enfin donner aux clubs et toutes nos structures un interlocuteur permanent, afin de faciliter les démarches auprès de l'Agence du Service Civique.
 - Notre rôle sociétal, en métropole comme en Outre-Mer va être facilité par cet engagement de notre jeunesse.
- Mettre en œuvre nos conventions conclues récemment (UNSS, FFSU, UGSEL...) en associant étroitement les cadres techniques et les Comités Départementaux, qui sont véritablement les acteurs du développement de proximité. Nous avons pu en avoir encore la démonstration à Pau, avec toutes les actions organisées durant la semaine de la Ligue Mondiale, qui ont impliqué près de 2 000 enfants!
 - C'est aussi multiplier les passerelles avec les pratiquants inscrits dans les fédérations affinitaires.

- Poursuivre l'engagement fédéral et l'accompagnement des projets initiés en Outre-Mer, dont les territoires constituent toujours un formidable potentiel de développement; dans le haut niveau, l'exemple de la révélation cette saison de Stephen Boyer ou de Daryl Bultor démontre une nouvelle fois que nous ne devons pas oublier nos territoires les plus lointains.
- Augmenter considérablement nos ressources propres par le biais de nos partenariats, notamment par :
 - le renouvellement de contrat de notre partenaire principal,
 - celui relatif à l'équipementier fédéral,
 - la gestion de la boutique fédérale qui doit davantage proposer des matériels au service de la pratique.
- conduire l'appel d'offres relatif à l'assurance des licenciés pour la période 2018-2021
- concevoir le plan d'actions du Volley qui sera, nous l'espérons toutes et tous, à mettre en œuvre :
 - autour de l'Euro Volley 2019 que nous souhaitons accueillir dans 2 ans, c'est demain,
 - et à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, avant même que nous ne connaissions la décision du CIO à Lima le 13 septembre prochain.

Ces événements sont bien évidemment des instruments de rayonnement de notre pays, ainsi que de fantastiques opportunités d'accélération de notre développement quantitatif.

- Nous devons réussir l'installation de l'Institut Fédéral de formation, avant la création dans un second temps, des instituts régionaux.
- Nous devons, avec le monde professionnel, concevoir, échanger et discuter le contenu de la convention FFVB / LNV 2018-2021, avec les priorités partagées de définir de nouveaux projets communs, les relations sportives entre les divisions professionnelles et fédérales, l'amélioration des conditions de participation des jeunes joueurs et joueuses aux championnats professionnels, qui est un élément incontournable du projet féminin porté solidairement par les deux instances.

Oui, Mesdames, Messieurs, plusieurs indicateurs d'exposition, de performances, de croissance, sont au vert.

Nos forces sont certaines et la Fédération tient à remercier tous les dirigeants du Volley français pour leur contribution à cette réussite.

La saison 2017/2018 est une nouvelle saison décisive pour l'avenir de nos disciplines.

La famille du Volley doit poursuivre sa mobilisation de tous les instants, afin de relever ces challenges de conquête et pérenniser durant l'olympiade qui débute nos succès de développement sur tous les terrains de Volley »

VOTE 3

Approbation du Rapport Moral 2016/2017

OUI: 5 233 voix 100 %

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 233 voix 0%

L'APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2016/2017 EST APPROUVEE

A l'issue du vote, le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance accordée.

Le Président laisse la parole à **Caroline THOMAS**, **Responsable de la Communication** sur la présentation de la nouvelle identité visuelle en présence de la Sté LEROY TREMBLOT.

Présentation de la nouvelle identité visuelle

Film de présentation du logo: https://drive.google.com/open?id=0B3RrleCFp4PnNmxHdlBURU5vYlU

Point sur l'identité de marque FF Volley pour réunir la grande famille du Volley dans la même identité visuelle.

- M. TREMBLOT remercie l'assemblée pour l'accueil de cette nouvelle identité visuelle :
 - changement d'univers pour permettre à la Fédération de communiquer.
 - Système désormais identitaire.
 - Coq : emblème représenté dans l'univers du sport + emblème du ballon.

(Applaudissements)

Interventions:

M. PASTORELLO (PROVENCE ALPES COTE D'AZUR): Souhaite connaître la date de la mise en place ?

M. TREMBLOT: indique que l'objectif a été fixé à 3 semaines

Pause déjeuner à 13h26

Reprise de séance à 15h00

Christian ALBE (Trésorier Général) revient sur la tarification.

1ère proposition: quelqu'un qui s'inscrit en compet volley et passage Volley paie 49,35€. Pour ne pas suivre la proposition initiale, nouvelle proposition para volley si passage volley le tarif est fixé 24,35€ (page 65)

En jeunes, M15 à M7 : prix de la licence pour compet para volley et sourd = 25,95€

Guillaume BITON (OCCITANIE) : si la problématique est sur le terme gratuité, il faudrait proposer une subvention pour les créations de clubs.

Eric TANGUY (Président) : les clubs paient les licences à leur création, la Comptabilité rétrocède un avoir.

Interventions

Daniel MAISONNIAL (Auvergne Rhône Alpes): Le débat était sur les jeunes, il faut rester à 15 licences gratuites.

Christian ALBE (Trésorier Général): indique que le vote sur les 15 licences gratuits (pas de part régionale) sera soumis au vote global sur la tarification. L'année d'après, remise à 50%.

Axelle GRONDIN (La Réunion) : mentionne que pack compet volley ball beach n'existe pas pour les ultra marins.

Eric TANGUY (Président): répond que cela va être remis.

Christian ALBE (Trésorier Général): le pack accorder sur les licences métropoles et 1€ sur les ultra marins.

2ème proposition sur la licence compet lib avec la mention passerelle

Eric TANGUY (Président): On cherche un moyen de faire venir des nouveaux pratiquants à la FF Volley. La Fédération souhaite créer une coupe de Volley Loisirs accessibles aux licences compet lib. L'idée est d'avoir une Coupe de France. Cette licence passerelle est un nouvel outil pour permettre aux clubs d'attirer des joueurs. Elle s'appellera licence compet lib avec la mention passerelle.

Christian ALBE (Trésorier Général): les droits d'engagements sont modifiés avec une augmentation de 2%. Il indique qu'il n'y a aucune modification sur les amendes.

Pierre SUZZARINI (Membre de la CEF) mentionne que le Délégué Régional de la Ligue de Bretagne possède un boitier, à lui de choisir s'il veut voter ou pas.

VOTE 2.3

Approbation des montants des droits et amendes – Tarifs 2017/2018

OUI: 5 233 voix 100 %

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 233 voix 0%

L'APPROBATION DES MONTANTS DES DROITS ET AMENDES

TARIFS 2017/2018 EST APPROUVEE

Interventions

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France): intervient sur les redevances clubs. Il Dans les produits, en 2018, au niveau des partenariats, quelle est la situation?

Eric TANGUY (Président): On a dépassé l'objectif du budget prévisionnel.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France): Les produits arbitrages ont disparus. Les chèques passent dans un compte de classe 7, ils doivent figurer dans les produits. La ligne « production TV » a également disparue.

Christian ALBE (Trésorier Général): C'est un caractère exceptionnel.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : dit que les produits boutique est actuellement non accessible.

Eric TANGUY (Président) : un Changement de prestataire est probable avec plus de matériel sportif.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : intervient sur la baisse des charges du secteur développement.

Eric TANGUY (Président) : indique que le Ministère a diminué la ligne.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : demande quelles sont les primes envisagées sur le secteur féminin.

Eric TANGUY (Président): Oui en cas de qualification.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL FFVB 2018 EN K€

BUDGET PREVISIONEL FFVB 2018 en K€ présentation n°1					
presentation ii 1					
	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS		
Licences + affiliations + assurances + transferts			3 700		
Redevance Clubs	1		1 260		
Partenariats	1		950		
Amendes	1				
Fonctionnement FFVB	1 900				
Compléments salaires CT	150				
Communication	100				
Evènementiel	120				
Candidature Euro 2019	10				
Secteur Beach	120				
Tournée des sables	200				
Sportive Coupe France jeunes	220				
Arbitrage (hors clubs)	560				
Aide aux Ligues	400				
Outremers	130				
Challenge Outremers	40				
Boutique FFVB	60		80		
Dotation provisions/Litiges - Dépréciations	1				
Reprise provisions/litiges - Dépréciations					
Totaux	4 010	0	5 990		
Résultats courants		1 980			
Primes WL + CM	200				
Résultats exceptionnels		-200			
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE					
Secteur Masculin	750	380			
Secteur Féminin	450	80			
Secteur Beach	400	80			
Para Volley	50	20			
Aides personalisées PES	280 950	280 220	400		
Matériel	140	50	400		
Médical	340	180			
Formation	140	60	120		
Fonctionnement DTN	40	0	120		
Développement DIN	180	70			
Internationnal	100	,,,			
memound					
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 720	1 420	520		
Résultat DTN (Fonds propres)	-1 780				
Régularisations sur exercices antérieures					
	1				
Résultats exceptionnels		0			
Résultats exceptionnels RESULTAT FFVB 2018		0			

17/05/2017 / 10:52

VOTE 2.4 Approbation du Budget Prévisionnel 2018

OUI: 5 233 voix 100 %

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 0 voix 0%

L'APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 EST APPROUVEE

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL FFVB 2016 - REALISE 2016 - BUDGET PREVISIONNEL 2017 EN K€

	BUDGET PRE	VISIONNEL 201	L6 - REALISE 20:	L6 - BUDGET PR	EVISIONNEL 2	017 EN K€			
	DUIT	OGET PREVISIONNEL	1016		REALISE 2016		9110	GET PREVISIONNEL	017
	Charges	CO 2016	Produits	Charges	CO 2016	Produits	Charges	CO 2017	Produits
	Gianges	2020	Fround	Const gen	202	Fiodelia	G. B. G.	00 2027	riodina
Licences + affilation			3 400			3 349			3 672
Redevances Clubs			1 200	I I		1 252	1 1		1 244
Partenariats			615	I I		689	1 1		900
Amendes			-	I I		76	1 1		
Fonctionnement FFVB	1 742			1 824			1 836		
Conplements Salaires CT	185			151			150		
Communication	140		-	96			110		
Evenementiel	148			242			170		
Candidature EURO 2019				I I			15		
Production TV				I I			48		
Secteur Beach	146			117		-	130		
Tournee des Sables	1		l I	I .			200		
Sportive Coupe France	200			239			220		
Arbitrage	450		l I	776		149	530		
Aide aux Ligues	400			405			400		
DOM-TOM	130			156			140		
Challenge DOM-TOM	1	1		1		l	50		
Boutique	50	I	65	99		90	60		85
Dotations provisions sur litiges - dépréciations		I		160	l	l			
Reprise Provison sur litiges - dépréciations	1	1		1		205			
	3 591		5 280	4 265		5 810	4 059		5 901
		4.500						4.043	
Résultats Courants		1 689			1 545			1 842	
Ligue Mondiale + JO	419			698		584	200		
	419		-	698		584	200		-
Résultats Exceptionnels		-419			-114			-200	
DTN				1					
Secteur Masculin	646	355		535	355		838	355	
Secteur Feminin	418	58	90	298	58		573	58	90
Plan Génération 2024 Indoor					-			100	
Plan Génération 2024 Beach				I I			1 1	25	
Secteur Beach	472	78	- 1	390	78		395	78	
Volley-Ball Assis							20		
Volley-Ball Sourds	1		l I	I .			20		
Aides Personalisées	280	280	l I	280	280		280	280	
AP Complément	30								
PES	1 119	221	515	1 089	221	542	947	220	355
Materiel	130		52	130			140		40
Médical	325	172		298	181	I	320	181	
Formations	128	59	77	58	53	92	138	63	122
Fonctionnement DTN	46	-	-	18			42		
Développement	267	150	-	230	70	l	194	70	40
International	10	4		48	10	l			
Reprise CO								- 108	
	3 871	1 377	734	3 374	1 306	634	3 906	1 327	647
Résultats DTN		-1 760			-1 434			-1 932	
		Γ							
Réguls sur Ex anterieurs	-		-	30		49			
	-		-	30		49			
Résultats Exceptionnels		0			19			0	
	7 881	1377	6 014	8 367	1 306	7 077	8 165	1 327	6 548
RESULTATS FFVB		-490			16			-290	

Interventions:

Christian ALBE (Trésorier Général) intervient sur le budget prévisionnel 2016 − Réalisé 2016 − Prévisionnel 2017 en K€. A ce jour, il indique que nous avons du mal à tenir le budget mais il dit que si nous n'avons pas de ressources supplémentaires, nous allons vers un résultat déficitaire.

Eric TANGUY (Président): INDIQUE les charges qui aggravent ce résultat: La FIVB payait les billets des joueurs en Equipe de France, le règlement de la FIVB a changé, ils sont à la charge de la Fédération y compris les équipes de France Jeunes. Le budget 2017 tient vers un budget déficitaire de 300 000€. Les produits sur la ligue mondiale vont amortir ce résultat. Il indique sa déception vis-à-vis du Ministère, alors que les objectifs ont été atteints.

Georges LOISNEL (Ile de France) : demande s'il y a des moyens supplémentaires pour l'encadrement des équipes de France pour les mineurs ?

Axelle GUIGUET (Directrice Technique Nationale): dit qu'il y a reconduction des mêmes encadrements.

Georges LOISNEL (Ile de France): Sur la surveillance?

Eric TANGUY (Président): Répond qu'il y a eu un chef de délégation mais pas pour surveiller les jeunes.

Georges LOISNEL (Ile de France): il y a eu un dossier DTN donné à la Commission Centrale de Discipline, souhaite savoir s'il y avait quelque chose de fait pour cela.

Eric TANGUY (Président) : C'était un défaut de surveillance d'encadrement ; Les encadrants doivent assumer leurs responsabilités.

Christian ALBE (Trésorier Général) : intervient sur le fonctionnement fédéral. Le budget 2018 prévoit une mise à disposition du Président de la Fédération à 50% ; l'impact pris en compte sur le prévisionnel 2017 actualisé est de 15K€.

Eric TANGUY (Président): indique qu'il est fonctionnaire de l'Etat français. Il dit qu'en fonction des besoins de la Fédération, l'administration peut mettre le fonctionnaire à la disposition de la Fédération.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : souhaite connaître la date de mise en œuvre ?

Eric TANGUY (Président): répond qu'il y a quelques problèmes juridiques à résoudre mais normalement au 1^{er} juillet 2017. La convention est en cours de rédaction, le principe a été accepté par son employeur actuel.

Christian ALBE (Trésorier Général): fait état des 25 clubs non à jour financièrement. 284 équipes sont engagées en championnat fédéral, dont 1/3 à jour. Les clubs se sont inscrits mais ils restent en attente de règlement au niveau comptable. La CCS doit se réunir la semaine prochaine. Auparavant, le Trésorier Général souhaite que les clubs fassent le nécessaire se mettre à jour. Tous les clubs doivent être à jour pour se réengager y compris la LNV.

Florence BAIGNET (Centre Val de Loire): indique que certains clubs sont en attente en prize money.

Christian ALBE (Trésorier Général) : Nous ne faisons que le facteur entre la CEV et la FFVB. Nous n'allons pas faire l'avance à la place des clubs.

François FOCARD (Ile de France): Demande si les engagements 2017/2018 en font partie?

Christian ALBE (Trésorier Général): Rappelle que les 2/3 des clubs ne sont pas à jour.

François FOCARD (Ile de France): Fait remarquer que les droits d'engagement viennent d'être votés donc les clubs vont pouvoir régler dans la semaine prochaine.

Delphine VIALA (Centre Val de Loire) : Souhaite savoir de quel règlement fait-on référence.

Eric TANGUY (Président): Dans le règlement financier.

Jacques TARRACOR (Président de la CC Sportive) : Fait part de son inquiétude sur la composition des poules. Il pense qu'il faudrait prendre une sanction sur les clubs par exemple sur le mois d'octobre.

Christian ALBE (Trésorier Général) : Depuis 15 jours, une relance a été faite et il faut au moins que les clubs se manifestent. Maintenant que les tarifs ont été approuvés, les chèques vont arriver mais peut être que la réunion de la CCS mercredi est trop précoce.

Delphine VIALA (Centre Val de Loire): intervient sur la remise sur les virements.

Christian ALBE (Trésorier Général) : Répond qu'il n'a pas pu l'appliquée puisque l'Assemblée Générale ne les a pas approuvés l'année dernière.

Eric TANGUY (Président): Intervient sur l'avenant à la convention FFVB/LNV. Il propose la reconduction d'un an, aucun changement de texte.

VOTE 3.1

Approbation de l'Avenant à la Convention FFVB/LNV Reconduction pour un an sans changement de texte

OUI: 4 718 voix 90,16%

NON: 70 voix 1,34%

ABSTENTIONS: 445 voix 8,50%

TOTAUX 5 233 voix 100%

L'APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION FFVB/LNV –

RECONDUCTION POUR UN AN SANS CHANGEMENT DE TEXTE EST

APPROUVEE

Puis le Président passe la parole à M. Emile ROUSSEAUX, Directeur de Projet qui présente le Projet Féminin.

(Applaudissements)

Echanges avec la salle : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur/Alain GRIGUER (Membre du Conseil d'Administration)/Michel DINEAUX (Nouvelle-Aquitaine)/Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration/Stéphane MOUEZY (Membre du Conseil d'Administration).

Eric TANGUY (Président): Fait part que c'était le projet de la Fédération. Emile ROUSSEAUX actuellement analyse, s'imprègne. Il indique que ce projet ne s'arrêtera pas.

Puis il demande à **Mme Florence AVABY, Vice-Président de la FFVB** de venir à la tribune afin prendre la présidence en raison du départ du Président pour un rendez-vous avec la Maire de Nantes, Présidente de l'Agglomération.

Claude GANGLOFF (Président de la Ligue des Pays de la Loire) : Indique que deux bus seront à disposition pour aller à la salle de la Trocardière pour le match de l'Equipe de France Féminine.

Projet de performance fédéral



Le projet de performance fédéral (PPF) succède au parcours de l'excellence sportive (PES)

Cadre réglementaire :

Instruction relative à l'élaboration du projet de performance fédéral 23 Mai 2016

Précise le cadre légal dans lesquels les PPF devront être construits

La loi du 27 novembre 2015 rappelle dans son art 1 que « les sportifs, entraîneurs, arbitres et juges concourent, <u>par leur activité au rayonnement de la Nation</u> et à la promotion des valeurs du sport».

C'est là le fondement de l'intervention de l'Etat dans la politique du haut niveau

Les fondements du PPF

<u>Durcissement des critères</u> d'accès aux listes de haut niveau

= disparition de la notion de quota

2 programmes distincts:

- · Programme d'accès au sport de haut niveau
- Programme d'Excellence

Prise en compte renforcée:

- Sport de haut niveau féminin
- Public handicapé

Elaboration de la stratégie sur 2017 - 2024



Listes:

<u>Liste Elite et Senior</u>: critères imposés par le Ministère des sports ; niveau de performance « plancher » CF Tableau (performance ou ranking mondial)

<u>Liste Relève</u> (ex Jeune) : critères définis par la DTN (validation par le ministère à travers le PPF). Ces critères seront construits en référence à une catégorie d'âge et à minima à la participation aux compétitions internationales de référence identifiées pour cette catégorie

Liste collectifs nationaux: critères définis par la DTN et validé au travers du PPF (œuvrent au sein des EDF en préparation; partenaires d'entraînement; anciennement listés mais blessés par exemple; considérés comme sportifs à potentiel). Cette liste est annuelle.

Liste Espoirs : critères construits en référence à une catégorie d'âge et une performance significative lors des compétitions de référence identifiées pour cette catégorie d'âge

			CRITERES D'ENTR	EE EN LISTE ELITE			
	EPREUVES	OLYMPIQUES et PARA	LYMPIQUE*	EPREL	IVES HIN NON OLYMPI	QUES	
	Individuelle *	Equipe**	Sport Collectif	Individuelle *	Equipe**	Sport collectif	
		Rank	ng de la fédération int				
Classement	1-8			1-3			
	JEUX O	LYMPIQUES					
Classement	1-8	1-4	1-4				
			HAMPIONNATS DU M	ONDE			
Classement	1-8	1-4	1-4	1-3	1-2	1-2	
	-		CHAMPIONNATS D'EL	ROPE			
Classement	1-3	1	1-4				
				EN LISTE SENIOR			
	1	PREUVES OLYMPIQUE		EPRE	IVES HIN NON OLYMPI	QUES	
	Individuelle *	Equipe**	Sport Collectif	Individuelle *	Equipe**	Sport Collectif	
		Rank	ng de la fédération int	rnationale			
Classement	9 - 16***			4 - 12			
	JEUX C	LYMPIQUES					
	. geom c						
Classement	9 - 16	5-8	5 - 16				
Classement	1		5 - 16 HAMPIONNATS DU M	ONDE			
Classement	1			ONIDE 4 - 12	3 - 8	3 - 8 dons le grp A	
	9 - 16	5-8	HAMPIONNATS DU M	4 - 12	3 - 8	3 - 8 dans le grp A	

2 programmes distincts

1- Programme d'accès au sport de haut niveau :

- s'adresse plus particulièrement aux sportifs en liste Espoir,
- assure la détection et le perfectionnement des ces talents et des sportifs régionaux

2- Programme d'excellence :

- Prend en compte la population des SHN et « collectifs nationaux »
- Préparation à l'obtention de titres et podiums internationaux
- Concerne les listés « haut niveau »

Prise en compte renforcée

- 1- Sport de haut niveau féminin :
- Programme « Génération 2024 » :
- 2- Public handicapé :
- Epreuve paralympique : volley assis
- Volley sourd

Rétro planning

Septembre ou octobre 2017 : validation du PPF par la commission nationale du sport de haut niveau

Validation préalable du PPF par les instances fédérales : bureau ou CA

Fin Juin 2017: Remontée des critères de mise en liste + convention liant les sportif à la fédération (loi Braillard 2015)

Début Juin 2017 : travail sur le dernier colloque des cadres techniques sur l'élaboration du PPF

Mai 2017 : présentation au CA de Lyon du cadre réglementaire du PPF

(Applaudissements)

Annie BARBE (Grand Est): Intervient sur le guide du haut niveau.

Puis **Yves LABROUSSE (Secrétaire Général)** clôture cette journée.

Il indique que les boitiers doivent être remis à la CEF.

DIMANCHE 25 JUIN 2017

Ouverture de séance à 9h00.

Pierre SUZZARINI (Membre de la Commission Electorale) après avoir annoncé le nombre de voix et GSA annonce que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut délibérer

Présentation du Rapport Para Volley par **Brigitte CERVETTI, Chargée de Mission Haut- Niveau Para Volley.**

« Bonjour à tous, on m'avait demandé d'être rapide, ça va être difficile, j'avais 8 pages, je vais vous épargner la lecture des 8 pages, je vais essayer de compresser, il y a beaucoup de choses à dire sur le secteur du Sport Santé, tellement c'est une matière en jachère, avec plein de choses à faire et plein de projets et beaucoup d'envie et d'enthousiasme de la part de ceux qui partagent ça avec moi.

Merci à Eric TANGUY d'avoir tenu ses promesses de campagne et d'avoir donné une véritable tribune, une équipe, des commissions à ce secteur qui a souvent fait partie du secteur du développement, il y a eu un Comité Santé il y a quelques années avec Marc GIAOUI, il y a eu beaucoup de petites choses sporadiques mais ça n'a jamais été construit sur la durée et là nous avons maintenant depuis la délégation du 1er Janvier 2017 deux délégations de Para-Volley, de Volley Assis et de Volley Sourds et un Comité Sport Santé qui lui va peut-être chapeauter l'organisation que l'on veut donner au départ, après je pense que les commissions voleront de leurs propres ailes et s'occuperont peut-être aussi de leur développement. Pour le moment, nous allons faire comme cela.

Je voudrais associer Françoise DE BERNON qui n'est pas là, puisqu'elle s'occupe depuis plusieurs jours de la Ligue Européenne donc elle ne peut pas partager la tribune avec moi. Je voudrais aussi excuser Chrystel BERNOU qui est elle aussi sur Héritage 2024 avec le CNOSF et l'organisation qu'ils ont porté les 23 et 24 Juin sur l'esplanade des Invalides avec 1 000 m² quasiment de sport découverte, le Volley sous toutes ces formes, du Volley Assis, Green ... Avec des exhibitions, des équipes jeunes, Beach. Il y a un gros travail là-dessus et Chrystel est toujours sur le terrain à soutenir toutes les actions que les territoires veulent bien mettre en place, elle est sollicitée aussi bien sur des réunions, des colloques.

Un courrier a été envoyé à tous les clubs, les instances territoriales, la semaine dernière, pour vous demander, je ne vais pas résumer ce que vous avez en lecture, vous verrez qu'il y a pas mal de choses qui ont déjà été faites en 6 mois, voire en amont, puisque Chrystel travaille depuis 2 ans, elle avait 20 % de son temps de mission comme CTS de Bourgogne, 20 % dédié sur le Sport Santé, elle avait déjà bien amorcé il y a 2 ans voire même un petit peu en amont des actions sur le Volley Assis. Le courrier était à l'adresse de toutes les instances qui travaillent sur le terrain, les Comités Départementaux, les Liques Régionales, de façon à ce que tout le monde soit conscient des choses à faire, c'est là où je veux en venir, j'ai profité de cette tribune pour demander à tout le monde, puisqu'en fait c'est exceptionnel, vous êtes tous là, vous travaillez tous dans vos ligues, il y a énormément besoin de détection. Nous avons des échéances olympiques, en 2021, peut-être les Deaflympics, s'il y a une équipe Sourds, au moins une dans un genre qui pourrait faire quelque chose. Bien évidemment, on a en vue, 2020 cela va être compliqué pour le Volley Assis, parce que les Groupes France, ça s'appelle des Groupes France, cela ne s'appelle pas des Equipes de France pour l'instant, mais 2024, bien sûr à Paris, là on pourrait faire quelque chose mais il faut que sur le terrain les disciplines se développent parce que pour l'instant c'est parcellaire. Il y a des clubs en Volley Assis qui travaillent depuis très longtemps, depuis une dizaine d'années dans certains endroits, Nantes Atlantique qui a été récompensé d'ailleurs aux Trophées du Sport Generali du Sport Responsable pour ses actions sur le Volley Assis. Il y a Aubenas, Caen, Tourcoing.

Il y a énormément de clubs qui y travaillent, mais c'était souvent la réflexion que les gens se faisaient que l'on est tout seul dans sa petite pratique et contrairement à du Volley Loisirs, dans tous les Volley on rencontre d'autres équipes, d'autres clubs. Là, il n'y a rien, on est tout seul dans son coin, dans sa province, dans sa lique et on ne veut pas confronter la pratique, très peu de tournois, c'est un petit peu ce qu'il manque, des profils pour abonder les équipes de France. Donc c'est la démarche, c'est d'essayer d'impulser ces nouvelles pratiques qui sont quand même au-delà du périmètre habituel de notre Volley comme on l'entend. On sait très bien que cela se complexifie et les règlements sont lourds. Il y a tellement de choses à faire et tellement de choses à penser qu'aller développer au-delà de ses frontières habituelles ça demande un véritable effort. En même temps, nous savons qu'il y a des gens qui attendent ça depuis très longtemps. Le Volley Sourds par exemple, a été laissé en autonomie par rapport à la Fédération Française Handisport qui leur donnait un petit budget. Eux sont déjà constitués, ils ont déjà des groupes, ils ont reçu les Championnats d'Europe en 2015 sur Paris. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais 2 ans en amont, nous recevions tous des courriers en nous demandant des profils, ils cherchaient désespérément à abonder leur équipe de France féminine surtout et masculine également et le niveau était très bas. Il y a eu des choses depuis, ils continuent, ils font des championnats, ils font du Beach. Il y a déjà une offre sportive qu'ils gèrent en autonomie. Maintenant ils sont venus dans le giron de la FFVB, nous allons essayer de les aider au maximum.

Par contre, pour tout ce qui est Volley Assis, tout est à construire. Il y a Annie BARBE, je me souviens du colloque Volley Sant à Nancy, il y a de très belles choses, il y a des gens, il y a des profils. Il y a des sourds qui pratiquent dans les clubs, nous savons qu'il y a des handicapés, ils sont déjà en immersion dans le monde de l'indoor mais ce qu'il faut c'est arriver à ce qu'il y ait des profils qui émergent et que vous, vous nous les remontiez, que vous fassiez une prise de conscience au niveau de vos Comités Départementaux, de vos clubs. Il faut absolument que vous impulsiez de façon à ce que la pratique se généralise et que l'on finisse par avoir ces profils émergeants sachant que les critères sont assez drastiques. A l'heure actuelle, le groupe France par exemple pour le Volley Assis, il y a plus de la moitié des messieurs, parce que les femmes je crois qu'il y en a 2, au niveau féminin vous voyez un peu le schéma, il n'y en a pas la moitié qui répondent aux critères internationaux. Il y a donc une classification, c'est compliqué. Tant que cela ne se dispersera pas sur nos territoires, la pratique, nous n'aurons pas ni une élévation du niveau de jeu, ni les profils qui nous conviennent pour abonder les équipes de France.

C'était vraiment cette sensibilisation-là, je voulais profiter de cette tribune pour vous dire cela, il faut absolument que l'on travaille, c'est un véritable enjeu, les Jeux Olympiques et les Deaflympics, c'est un enjeu, c'est quelque chose qu'il ne faut pas rater. Le monde du Para-Volley et les handicapés nous attendent là-dessus, le monde des Sourds est très en attente aussi. Ce sont des gens qui sont souvent laissés pour compte, c'est difficile d'enfoncer les portes, on le sait tous, quand on veut qu'il y ait une instance qui nous aide, ce n'est pas évident d'aller chercher des sous.

Il y a une deuxième chose sur laquelle je voudrais vous alerter, attention aux cotisations ligues ou aux préemptions ligues sur aussi bien les licences que les passages. Essayez de ne pas être trop gourmands, pas forcément la gratuité, il y a quand même tout un monde de personnes qui sont en difficulté, y compris dans leurs travails. Il faut aussi peut-être mettre dans l'idée que ce n'est pas évident pour eux, la pratique coûte cher, les sourds sont souvent en associatif, ils sont très organisés associativement, ils payent souvent une cotisation déjà à leur association de vie, qui sont organisées pas forcément pour le sport, qui sont multicartes, ils payent une cotisation là, ils payent une cotisation sport, ils sont souvent un peu frileux, ils nous attendent. Essayons de faire en sorte aussi de ne pas alourdir la barque, de faire en sorte que cette greffe soit relativement aisée.

Nous allons les laisser avec leurs règlements sportifs, nous verrons pour l'année prochaine, nous allons déjà leur mettre la feuille de match, elle n'est pas très différente de celle qu'ils utilisent.

Je ne sais pas si vous avez vu sur les finances, il y a un bon budget qui a été mis, sachant qu'il y avait 62 000 € sur le budget. Chrystel avait scindé en 20 000 sur le Volley Assis, 20 000 sur le Volley Sourds et

20 000 en développement. La Convention d'Objectifs diminuant, forcément l'enveloppe va diminuer aussi. En même temps, nous sommes encore dans un monde totalement bénévole. Est-ce qu'avec des objectifs aussi ambitieux comme les notre, nous pouvons démarrer doucement mais avec une enveloppe comme celle-là, il ne faut pas rêver, cela va être compliqué. Chrystel a monté un dossier pour la pratique Paralympique, c'est quelque chose qui chiffre à plus de 100 000 €, elle espère en avoir 80 %, croisez les doigts pour que ça soit ça.

Je ne peux pas finir mon petit topo sans vous dire à quel point j'apprécie d'avoir eu cette personne dédiée à 100 % sur le Volley Santé. C'est quelqu'un que je connais depuis quelques années, que je trouve épatante, vraiment volontaire pour tout, qui est d'une disponibilité, d'une ouverture et qui a une énergie folle, plus que moi, qui suit pas mal convaincue, mais elle l'est à 200 %. Je pense que c'est sur ce genre de secteur, et vu tout ce qu'il y a à faire, il faut des gens comme ça pour faire avancer la barque.

Je voulais finir en la remerciant et j'avais une petite conclusion, nous sommes tous forts de nos diversités, elles nous enrichissent. Cela vaut le coup d'aller voir derrière la porte ce qu'il y a. Je vous remercie de votre attention'.

Eric TANGUY (Président): Indique que la FFVB possède la délégation depuis le 1^{er} janvier du Para Volley. Puis nous passons aux modifications statutaires.

Alain de FABRY (Vice-Président) : prend la parole pour présenter les modifications.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR



Suite aux conciliations qui ont animé la FFVB en janvier 2017, il est proposé une simplification et une clarification du fonctionnement général de la FFVB conservant le mode de gouvernance tel que voté par l'AG.

Il a été procéder à une suppression de deux règlements annexes : le règlement intérieur du Conseil de Surveillance et le RIPCO. Grace à la simplification des statuts et du RI, c'est deux textes ont intégrés les statuts et le RI sans les alourdir puisque les deux textes sont réduits de 5 pages environ.

PRINCIPAUX POINTS :

1/ Les statuts ont retrouvés la structure que le code du sport qui s'impose et la clarification a été faite dans l'objectif de ne garder que l'indispensable des statuts types du code du sport. Le règlement intérieur est là pour jouer son rôle de « précisions ».

2/ Le para volley dont la FFVB est délégataire depuis le début de l'année est introduit dans les statuts, notamment dans son objet et par la création d'une nouvelle licence.

3/ Les articles sur les LRVB et les CDVB ont été réduit à l'indispensable du code du sport. Le règlement intérieur réceptionne la règlementation spécifique de la FFVB sur ce sujet.

4/ Les conditions du droit de vote et du droit d'éligibilité concernant l'affiliation et la licence ont été clairement inscrites. Les dates d'application du barème ont été réajustées à la nouvelle saison sportive.

5/ Les attributions entre le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif ont été clarifiées et développées (surtout en ce qui concerne le Bureau Exécutif qui n'en avaient pas).

6/ Les conditions d'éligibilité au Conseil d'Administration ont été éclaircies. Notamment, les candidats au scrutin

7/ <u>Conformément au code du sport</u>, le médecin fédéral doit être membre des instances dirigeantes. Or, depuis l'AG de janvier 2017, le Conseil de Surveillance n'est plus une instance dirigeante. Ainsi, à ce jour, le médecin fédéral a été mis comme membre du Conseil d'Administration et comme membre du Conseil de Surveillance. Ceci est potentiellement contraire au code du sport, une réponse du ministère des sports est attendue.

8/ Il est créé un code électoral annexe du règlement intérieur pour encadrer l'élection du Conseil d'Administration dont les principes fondamentaux sont inscrits aux statuts.

9/ Les règles sur les vacances du Conseil d'Administration ont été mises à jours.

10/ La notion de tête de liste pour l'élection du Président a été réintroduite.

11/ La partie sur le Conseil de Surveillance a été clarifiée et mise à jour, notamment la dichôtomie entre les attributions et les moyens d'actions.

12/ La partie sur la Commission Electorale Fédérale a été réécrite et elle est de nouveau encadrée dans son fonctionnement. Elle a été également mise à jour par rapport une réforme des statuts types du code du sport.

Page 1 sur 1

Jean Louis LARZUL (Ile de France) : intervient sur l'alerte concernant l'absence de présence de droit de la Présidente du Conseil de Surveillance au Bureau restreint ou Bureau Exécutif.

Eric TANGUY (Président): Il n'y a pas de bureau restreint.

Jean Louis LARZUL (Ile de France) : les Conseil d'Administration vont être plutôt plus espacés et s'il y avait une dérive quelconque, il faudrait pouvoir rebondir sur une quelconque modification.

Eric TANGUY (Président): Sur invitation, c'était la meilleure solution.

Monique DARDAUD (Nouvelle-Aquitaine): Demande si les modifications statutaires sont à répercuter dans nos régions.

Eric TANGUY (Président): Ce sont des mises à jour qui concernent les statuts de la Fédération, il n'y a pas de répercussion sur les Ligues.

Claude ROCHE (Membre du Conseil de Surveillance) : Demande que le point soulevé par M. LARZUL soit mise au vote.

Eric TANGUY (Président): Confirme le vote supplémentaire.

VOTE SUPPLEMENTAIRE 17

Présence de droit de la Présidente du Conseil de Surveillance au Bureau Exécutif

OUI: 2 150 voix 41,75%

NON: 2 472 voix 48%

ABSTENTIONS: 528 voix 10,25%

TOTAUX 5 150 voix 100%

LA PRESENCE DE DROIT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU BUREAU EXECUTIF EST REFUSEE

VOTE 4

Approbation des Statuts de la FFVB – par voix

OUI: 4 404 voix 85,51%

NON: 746 voix 14,49%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 150 voix 100%

Approbation des Statuts de la FFVB – par GSA

OUI: 971 GSA

NON: 172 GSA

ABSTENTIONS: 0 GSA

TOTAUX 1143 GSA

OBTENANT LA MAJORITÉ QUALIFIEE (%) NECESSAIRE EN NOMBRE DE VOIX ET EN NOMBRE DE GSA REPRESENTES

LES MODIFICATIONS DES STATUTS SONT APPROUVEES

Les statuts adoptés sont accessibles sur le site de la Fédération – règlementation.

http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements-FFVB

Patricia MAZZOLA (Membre du Conseil de Surveillance): Intervient sur l'article 25 sur les moyens d'actions du Conseil de Surveillance. L'article 8.3 ne figure pas dans les statuts.

Eric TANGUY (Président): Confirme que la numérotation sera corrigée.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France): Intervient sur les délais de transmission des documents AG non respectés.

Alain de FABRY (Vice-Président): Nous faisons le maximum pour assurer la transmission mais la rédaction des règlements généraux est longue.

Eric TANGUY (Président): L'Assemblée Générale au mois de Juin est compliquée mais nous allons essayer de faire mieux avec une meilleure anticipation, par exemple pour que le dépôt des vœux se fasse au 31 décembre.

Monique DARDAUD (Nouvelle-Aquitaine) : Souhaite que la Fédération fasse l'envoi des modifications reprises dans la brochure totale.

Eric TANGUY (Président): Nous allons essayer pour la prochaine Assemblée Générale de ne faire qu'une seule brochure, et des envois supplémentaires par fichier seront effectués.



PROJET MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite aux modifications statutaires, le règlement intérieur doit retrouver son rôle. C'est-à-dire préciser les statuts et accueillir tout ce que les statuts types du code du sport ne prévoit pas.

PRINCIPAUX POINTS:

articles concernant les organismes territoriaux ont été réécrit, clarifiés et complétés, notamment u système électoral mis en place depuis l'AG de Strasbourg. Les notions de délégation et de rattachement sportif sont précis

2/ Le contrôle de la CEF sur les candidatures des délégués régionaux est renforcées et désormais prévu n amont et non en aval pour éviter que des personnes ne présentant pas les conditions d'éligibilité soient

3/ Un délai d'urgence de notification de la date et du lieu de réunion pour l'AG a été créé.

4/ Les articles concernant l'ordre du jour ont été clarifiés et le délai d'envoi des documents a été rallongé.

/ Le règlement intérieur spécifique du Conseil de Surveillance a été intégré au règlement intérieur de la FVB et les dispositions ont été clarifiées.

artie sur les commissions intègre désormais le RIPCO, qui était désuet et vide. Cette partie a été clarifiée et mise à jour. La Commission Mixte CFC est maintenant défini dans nos règlements. De plus, quatre nouvelles

- Commission Mixte CFL est maintenant denni dans nos re mmissions sont créées :

 La Commission Fédérale des Projets et Services aux Clubs,

 La Commission Fédérale Volley-Ball des Sourds,

 La Commission Fédérale Volley Assis,

 La Commission Mixte d'Ethique (code du sport).

7/ Mise à jour de la procédure des vœux où une place est laissé aux instructions administratives pour encadre cette procédure.

Page 1 sur 1

VOTE 5

Approbation du Règlement Intérieur de la FFVB

OUI: 4 289 voix 83,28%

NON: 861 voix 16,72%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 150 voix 100%

L'APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR EST APPROUVEE

Le règlement intérieur et son annexe (le code électoral) sont accessibles sur le site de la Fédération - règlementation.

http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements-FFVB

Interventions sur le code électoral

Pierre SUZZARINI (Membre de la CEF): Regrette que la CEF ne soit pas associée à la rédaction du code électoral. Il rappelle leur rôle de prévention.

Eric TANGUY (Président): Indique que la CEF peut être associée à l'écriture mais il n'est pas du rôle de la CEF de l'écrire, mais de le faire appliquer. Le Président demande que la CEF fasse des propositions. Il ne faut pas attendre le dernier moment pour faire des propositions pour permettre à l'Assemblée Générale fasse des amendements.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France): Intervient sur l'Article 1 en indiquant que les statuts régionaux sont différents.

Alain de FABRY (Vice-Président): Confirme qu'il n'y a pas de changement pour les Ligues.

Pierre SUZZARINI (Membre de la CEF): Remet en cause la méthodologie afin de discuter en amont plutôt de voter un texte et de l'amender. Le travail sera plus lourd et plus complexe.

Alain de FABRY (Vice-Président) : Rappelle qu'à la date de rédaction, il venait d'y avoir l'élection de la nouvelle équipe et qu'il n'y avait plus de commission électorale en place.

Eric TANGUY (Président): Indique que nous avons répondu à une demande du Ministère suite à une demande de conciliation. Il n'y a pas de changements fondamentaux, tous les articles sont rassemblés dans un même document.

VOTE 5.1

Approbation du Code Electoral de la FFVB

OUI: 4 654 voix 90,37%

NON: 124 voix 2,41%

ABSTENTIONS: 372 voix 7,22%

TOTAUX 5 150 voix 100%

L'APPROBATION DU CODE ELECTORAL EST APPROUVEE

ACTIVITES DES COMMISSIONS CENTRALES

Présence de **Gérard MABILLE**, **Président de la CCSR** pour répondre aux interrogations.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES RG LICENCES ET GSA – SAISON 2017 2018

1ère Modification – Article 2 – Délivrance d'une licence

> 2D - Aucun type de licence demandée ne peut être modifié ou annulé après la validation de la ligue régionale. Cependant, il est toujours possible de faire évoluer sa licence dans le même club et dans le respect de la réglementation relative aux mutations si nécessaire et sous réserve que le GSA recevant ait souscrit à l'option de pratique correspondante.

Evolutions exhaustives:

- VPT → Competlib, Encadrement ou Volley-Ball /Beach-Volley/Para Volley
- -Competlib → Encadrement ou Volley-Ball/Beach Volley/Para Volley
- Encadrement→ Volley-ball/Beach Volley/Para Volley

>2G – Les licences Compétition et Encadrement peuvent être prises simultanément dans deux clubs différents

2ème Modification – Article 5 Les Types de Licence FFVB

Modification relatif aux certificats médicaux :

- 1 Pour les licences compétitives (Compétition VB Compétition Beach Volley Compétition Para Volley Option Volley Sourds ou Option Volley Assis, Encadrement et Competlib): Ces licences nécessitent tous les trois ans, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball datant de moins d'un an. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence.
- <u>2 Pour la licence non compétitive (Dirigeant)</u>: Le certificat médical datant de moins d'un an n'est pas obligatoire, sauf s'il s'agit de la <u>première prise de licence à la FFVB</u>.

<u>3 - Pour la licence non compétitive (VPT)</u>: Cette licence nécessite <u>lors de la première prise de licence VPT</u> à la FFVB, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball datant de moins d'un an. Pour chaque renouvellement, le sportif ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence

3^{ème} Modification – Création nouveau type de licence

>Article 5.1.C - La licence FFVB Compétition Para Volley - Option Volley Sourds et Option Volley Assis

Cette licence permet au titulaire de prendre part au jeu, d'arbitrer ou d'entraîner dans les compétitions Volley Sourds ou Volley Assis (accompagné des diplômes nécessaires) départementales, régionales ou nationales attribuant un titre officiel de champion départemental, champion régional ou champion de France, ainsi que dans toutes les autres épreuves officielles fédérales comme la Coupe de France.

Le titulaire de cette licence peut participer, avec une équipe de son club aux compétitions vétérans de loisirs, sport en entreprise et diverses animations proposées en Volley-ball, en Beach-volley et en Para Volley, si le règlement particulier de ces compétitions et animations le permet.

Il peut remplir toute fonction officielle de dirigeant, d'entraîneur et d'arbitre au sein d'un GSA.

Le titulaire de la licence FFVB Compétition Para Volley peut être représentant de son GSA, de son Comité départemental et de sa Ligue avec droit de vote et peut être éligible aux différentes instances : FFVB, LNV, Ligue et Comité départemental.

La période de validité de licence FFVB compétition Para Volley est la même que pour la licence Compétition VB (art 5.1 A).

Cette licence est soumise à mutation si son titulaire désire prendre ce même type de licence dans un autre GSA.

Cette licence nécessite tous les trois ans, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du volley-ball datant de moins d'un an. Entre chaque renouvellement triennal, le sportif ou son représentant légal doit renseigner un questionnaire de santé et attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est nécessaire pour obtenir le renouvellement de cette licence.

<u>4ème Modification – Compet'lib passerelle</u>

> 5.1.D- La licence FFVB « Compet'Lib »

Le titulaire d'une licence dans <u>une fédération affinitaire</u> peut bénéficier de cette licence dite « Compet'lib passerelle » pour participer aux compétitions non qualificatives organisées par la FFVB à tarif préférentiel (cf. : règlement financier). La copie de sa licence fédération affinitaire devra être jointe à son dossier de demande de licence.

5^{ème} Modification –Article 5.1.H –La licence évènementielle initiation

La détention de la licence « évènementiel-initiation » sur une compétition de Beach Volley permet aux licenciés de bénéficier gratuitement de leur 1ère licence FFVB Compétition Beach Volley, à l'exclusion de la cotisation interne due au GSA, dans le GSA de leur choix, si cette demande de licence est effectuée dans les 12 mois qui suivent la délivrance de la licence « évènementielle –initiation ».

6ème Modification – Suppression article 5.2.A – Le Pass'Bénévole

Suppression de cet article.

7ème Modification – Article 18 Statut du joueur et de l'entraineur

Réécriture de l'Article.

8ème Modification – Article 21C – Création d'une Mutation Exceptionnelle

> 21C - Mutations Exceptionnelles (Compétition Volley-Ball - Encadrement)

Une mutation exceptionnelle pourra être délivrée, avec l'accord du club quitté, à un licencié qui a repris ou non sa licence durant la saison en cours, qui a été ou non inscrit sur une feuille de match et qui répond à l'un des critères suivants:

- mutation professionnelle (à l'exclusion de l'obtention d'un contrat de joueur/joueuse professionnel, mentionné à l'article 18.4).
- cursus scolaire, universitaire ou formation professionnelle débutés en cours de saison
- déménagement de la cellule familiale
- club quitté qui n'engage pas d'équipe dans la catégorie concernée

Cette demande devra être accompagnée de l'envoi à la CCSR de documents justificatifs appropriés.

Après avis favorable de la CCSR, le club recevant pourra initier une mutation exceptionnelle pour que le joueur puisse participer à une compétition de tout niveau et dans la limite des dates de qualification propres à chaque compétition.

9ème Modification – Article 31 – Changement de Fédération Affiliées à la FFVB

> 31B - Joueur français ou étranger UE quittant une fédération étrangère pour la FFVB

Le joueur français ou étranger UE qui sollicite une licence pour un groupement sportif affilié à la FFVB après avoir été qualifié pour un groupement sportif affilié à une fédération étrangère ou une université étrangère, obtiendra une licence création s'il reprend sa licence dans le club qu'il a quitté avant son départ et une licence mutation exceptionnelle dans les autres cas.

- > Dans tous les cas le joueur dépose à la FFVB CCSR une demande de création de licence. Sur la demande de création devront être mentionnés le groupement sportif et la fédération étrangère quittés.
- > Si un transfert est en cours, une procédure de clôture du premier transfert, entre le joueur et son club devra être effectuée,
- > La CCSR a seule compétence pour fixer la date de qualification (hors LNV).

> 31E - Joueur étranger quittant une fédération étrangère pour la FFVB pour jouer en Compétition Beach Volley

Le joueur étranger, non licencié auprès de la FFVB durant la saison en cours et qui souhaite obtenir une licence Compétition Beach Volley devra obtenir une lettre de sortie de sa fédération quittée. Cette pièce devra être transmise par son club recevant avec son dossier de demande de licence dûment complété à la FFVB/CCSR. Le joueur se verra délivrer une licence mutation dès réception du dossier complet la FFVB.

10ème Modification - Titre 4 - Règlementation Générale des GSA

(Nouvelle option niveau Régional et Para Volley – Option Volley Sourd et Para Volley – Option Volley Assis)

Les Groupements Sportifs affiliés s'affilieront ou se ré-affilieront à la FFVB, selon le principe suivant :

- > <u>Une AFFILIATION TRONC COMMUN</u> lui permettant de se voir délivrer des licences Volley Pour Tous, Competlib, Dirigeant et Encadrement ;
- > avec des possibilités optionnelles ou Cumulables comme suit :
 - Option : Compétition Volley-Ball Départemental
 - Option : Compétition Volley-Ball Régional
 - Option : Compétition Volley-Ball National
 - Option : Compétition Beach Volley Départemental
 - Option : Compétition Beach Volley Régional
 - Option : Compétition Beach Volley National
 - Option : Compétition Para Volley Option Volley Sourd
 - Option : Compétition Para Volley Option Volley Assis
- > Un GSA pourra ajouter une option à son affiliation à tout moment au cours de la saison sportive. Mais le retrait d'une option est interdit après la validation de l'affiliation ou de la réaffiliation par la Ligue Régionale ou la FFVB.

ARTICLE 35 REAFFILIATION D'UN GSA

Un Groupement Sportif ne pourra prétendre à sa réaffiliation que s'il est à jour financièrement et administrativement avec son Comité Départemental, sa Ligue Régionale, la LNV et la FFVB.

- > 35A LE GROUPEMENT SPORTIF qui désire renouveler son affiliation doit, avant son premier engagement d'équipe ou avec la première demande de licence (création renouvellement mutation), et ce à partir du 1^{er}juin :
 - Mettre à jour le formulaire de réaffiliation électronique,
 - Y apposer la signature électronique du responsable du GSA

Aucune saisie de demande de licence ne pourra être effectuée tant que ce formulaire ne sera pas correctement enregistré sur Internet, validé par la CRSR et tant que le règlement ne sera pas validé par la FFVB.

>35B - LA LIGUE (CRSR) à la réception d'une demande de réaffiliation doit :

- > Vérifier la saisie informatique du formulaire
- > Indiquer le niveau de pratique de l'équipe senior du club.
- > Valider la réaffiliation et réactiver l'accès à la saisie des licences pour le GSA

>35C - LE GSA pourra alors :

Procéder à la saisie de demandes de licences (à l'exclusion de la licence VPT) d'au moins deux membres de son bureau, obligatoirement le Président et le Trésorier, et reporter leurs numéros de licences sur la fiche club. Aucune autre saisie de demande de licence ne pourra être effectuée tant que les demandes de licences des deux membres du Bureau ne seront pas saisies et que le panier comportant sa réaffiiliation et les licences des membres de son bureau n'aura été clôturé et réglé financièrement.

Interventions

Axel LE MEUR (Provence Alpes Côte d'Azur) : Combien de joueurs pouvons-nous avoir dans le RPE ?

Alain de FABRY (Vice-Président): 2 sur les divisions élites et 2 sur la N3.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France): Demande si les mutations exceptionnelles restent des mutations ?

Alain de FABRY (Vice-Président) : Oui.

François FOCARD (Ile de France): Intervient sur la modification du contrat de travail.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : Sur les différents types de licences, qui saisi les licences passerelles ?

Alain de FABRY (Vice-Président): par l'intermédiaire du GSA qui demande la licence.

El Hassane ALAOUI HASSIN (Normandie): Intervient sur la licence compet lib passerelle qui devrait être repréciser dans la mesure où les championnats départementaux ne sont pas organisés par la FFVB.

Alain de FABRY (Vice-Président) : Il est précisé compétitions non qualificatives.

Michel GUEVENOUX (Provence Alpes Côte d'Azur): Demande si la modification doit être apportée sur le FFVB ou FFvolley.

Alain de FABRY (Vice-Président): Répond par la négative. Cela dépend si on met le sigle ou le nom.

Monique DARDAUD (Nouvelle-Aquitaine): Intervient sur les certificats médicaux.

Delphine VIALA (Centre Val de Loire): intervient sur l'article 35 – réaffiliation d'un GSA. Il parait difficile d'arriver à payer, régler saisir avec le réengagement le 18 juin. Elle demande la raison d'imposer le Président et le Trésorier.

Alain de FABRY (Vice-Président): Explique que le fait de prendre une licence est une chose, l'engagement est un autre formulaire.

Thierry BOLOMEY (Informaticien) : Précise les réaffilations seront validables à partir de la nouvelle saison.

VOTE 6.1

Approbation du Règlement Général des Licences et des Groupements Sportifs Affiliés (RGLIGA)

OUI: 5 190 voix 100%

NON: 0 voix %

ABSTENTIONS: 0 voix %

TOTAUX 5 190 voix 100%

LE REGLEMENT GENERAL DES LICENCES ET DES GROUPEMENTS SPORTIFS

AFFILIES (RGLIGA) EST APPROUVE

Etude du vœu N°19:

19. Club 0338605 CLUB MUNICIPAL FLOIRAC

Secteur : Secrétariat Général de la FFVB

Amélioration du Formulaire de Demande de Licence

Avis du Comité : Favorable Avis de la Ligue : Favorable

Date: 27/04/2017

> Article Règlementaire à Modifier : Articles 4 et 10 du RGLIGA

4

Formulaire de Demande de Licence

- > Nouvelle rédaction de cet Article :
- Abandonner le « doublé » case CERTIFICAT MEDICAL sur le formulaire et le CERTIFICAT MEDICAL qui souvent est fourni à part et stocké en archives comme les double ou triple surclassements et les remplacer par une case à cocher pour le certificat médical et par une case comportant l'autorisation parentale pour les mineurs.
- La partie « INFORMATIONS ASSURANCES » n'est pas rédigée dans des termes sans ambigüité. La plupart des nouveaux licenciés refusent « l'option de base » d'une valeur de 0,46€ pourtant incluse dans le prix facturé de la licence, et reversé au club en cas de non souscription.
- Améliorer le chargement en « ARCHIVES » des documents nécessaires à l'établissement de la licence (liste précise des pièces à fournir, dimensions des photos, etc...)
- > Motivation du changement souhaité :

Ce travail, en début de saison prend énormément de temps avant qu'un dossier soit complet. Il manque presque toujours une signature quelque part dans le document, une case non cochée, un certificat médical mal rédigé, un tampon, etc...

Il semble que le RGLIGA n'ait pas été totalement mis à jour car des termes tels RGEN sont encore employés.

- > Date de Mise en Application : dès la prochaine saison
- > Moyens de financement si nécessaire : Problème d'impression du formulaire de demande de Licence

LE VŒU N°19 Club 0338605 CLUB MUNICIPAL FLOIRAC EST VALIDE ET SERA MIS EN APPLICATION POUR LA SAISON 2017/2018

Présence de Jacques TARRACOR, Président de la CCS pour répondre aux interrogations.

Il énonce le palmarès de la saison écoulée.

Interventions

Alain de FABRY (Vice-Président): Intervient sur les modifications du RPE en Elite, cela a été amendé en y rajoutant la sanction d'un point de pénalité. Il faudra que cela figure au RPE mais il faudra qu'on le mette dans le RGES.

Florence BAIGNET (Centre Val de Loire) : Est-ce que cette double pénalité est applicable pour les championnats N2 et N3 ? Le vœu sera intégré ?

Alain de FABRY (Vice-Président): Oui mais pour que cela soit applicable, il faudra que cela figure dans le RPE.

Bernart PLISSET (Bourgogne Franche-Comté): intervient sur l'article 10.5 sur les JIFF.

Jean-Paul ALORO (Membre du Conseil de Surveillance) : On ne peut pas appliquer une triple sanction

Alain GRIGUER (Président de la LNV) : Si un titulaire se blesse, quels sont les règlements ? On ne peut pas lui interdire sa montée. Il faudrait peut-être enlever une des deux conditions. Il vaut mieux garder les points négatifs.

Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration) : Il faut appliquer celles du point négatif.

Alain de FABRY (Vice-Président): Propose de mettre deux points au lieu d'un point.

De Alain de FABRY (Vice-Président) à A GRIGUER : demande si cela fait supprimer les critères d'éligibilité ?

Alain de FABRY (Vice-Président): Pose la question : « à quoi cela sert qu'on lui retirer l'éligibilité s'il ne l'a pas respecté ? ». Il propose de garder les points – 2.

Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) : Intervient sur la capacité des salles.

Alain GRIGUER (Président de la LNV) : la barrière est de 1000 places.

Alain de FABRY (Vice-Président): dit que les pages 20 à 23 sont une proposition faite par la LNV. 1er choix: se positionner sur les critères d'éligibilité élite masculine 2018/2019.

Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) : La DNACG fédérale ne sert à rien

Alain GRIGUER (Président de la LNV) : N'est pas de l'avis de M. PASTORELLO.

Alain de FABRY (Vice-Président): Dit qu'il faudrait alléger le type de contrôle trop long.

Alain GRIGUER (Président de la LNV) : Îndique qu'il a appris que des entraîneurs élites n'étaient pas salariés.

François FOCARD (Ile de France): Intervient sur l'article 9.7 « qualifications des joueurs »

Axel LE MEUR (Provence Alpes Côte d'Azur): Intervient sur l'article 9.9 sur la catégorie F

Jean-Paul ALORO (Membre du Conseil de Surveillance) : Intervient sur la catégorie G

Alain de FABRY (Vice-Président): on va regarder les règlements LNV et FFVB.

Michel GUEVENOUX (Provence Alpes Côte d'Azur) : Intervient sur le rajout effectué dans le RGES.

Alain de FABRY (Vice-Président): C'est une précision, ce n'est pas une nouveauté. Cela a été ajouté parce qu'il y a eu beaucoup d'appels.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES DE LA CC SPORTIVE

VOTE PARTICULIER: RPE Elite à la fin de la saison 2017/2018

pour application en 2018/2019

OUI: 2 212 voix 44,24%

NON: 2 648 voix 52,96%

ABSTENTIONS: 140 voix 2,80%

TOTAUX 5 000 voix 100%

<u>LE RPE ELITE A LA FIN DE LA SAISON 2017/2018 POUR APPLICATION EN 2018/2109 EST REFUSEE</u>

Florence BAIGNET (Centre Val de Loire): Intervient sur le vœu 7 de Chateaudun sur les JIFF Alain de FABRY (Vice-Président): C'est une légère modification de la réglementation JIFF. Si la jurisprudence s'applique, on le retirera.

Etude du vœu N°7:

7. Club 0286397 CHATEAUDUN VOLLEY-BALL

Secteur : Sportif de la FFVB

JIFL

Date: 01/05/2017

Avis du Comité : Favorable Avis de la Ligue : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 4 des RPE des Championnats de N2 et N3 : Constitution des collectifs et des équipes.

Nombre minimum de joueurs(es)issues de la formation française : 6

> Nouvelle rédaction de cet Article : Article 4 des RPE des Championnats de N2 et N3 : Constitution des collectifs et des équipes.

Nombre minimum de joueurs(es)issues de la formation française : 6 avec les possibilités suivantes : - un joueur en France depuis "10" saisons peut-être considéré comme JIFL

> Motivation du changement souhaité :

Je voudrais attirer votre attention sur les joueurs de notre Club qui ne sont plus considérés comme Etrangers puisque naturalisés Français ou Assimilés.

Ils sont en France depuis une vingtaine d'années.

De plus, certains sont eux-mêmes diplômés EF1, BEF2, BEF3 ou DEJEPS !!!!, licenciés dans notre Club depuis 10 à 15 saisons.....mais toujours pas considérés comme issus de la formation française, malgré le nombre de saisons de pratique dans le championnat de France National, sous la direction d'Entraîneurs diplômés FFVB (obligatoire à ce niveau de pratique).

Pour ces cas, une dérogation serait une sage décision afin d'éviter des sanctions financières, ou de «véhiculer» des joueurs M20 dans un Championnat qui n'est pas toujours de leur niveau, ou d'inscrire l'Entraîneur sur la feuille de match en tant que joueur (moi-même)

Jacques CHAMPAGNE Manager Général et Entraineur du Châteaudun Volley-Club.

- > Date de Mise en Application : Saison 2017-2018
- > Moyens de financement si nécessaire :

V(FII N°7	' : Clu	h 0286397	CHATFALIDI	JN VOLLEY-BALL

Modification de la réglementation JIFL

OUI: 3 290 voix 67,46%

NON: 1 587voix 32,54%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 4 877 voix 100%

LE VŒU N°7 EST APPROUVE

Présentation par Alain de FABRY (Vice-Président) et Jacques TARRACOR (Président de la CCS)

Echanges d'explication par **Alain de FABRY (Vice-Président)** suite aux nombreuses interrogations de la salle.

PROJET DE LA CCSPORTIVE - SAISON 2017/2018

DIVISIONS ELITE MASCULINE & FEMININE: 16 EQUIPES EN 2 X 8

- 8 EN PLAY-OFF dont les 2 premières équipes éligibles pourront accéder en divisions LNV
- 8 EN PLAY-DOWN dont les 4 dernières équipes descendront en NATIONALE 2

DEUX HORAIRES de choix de début de rencontre seront proposés aux participants : SAMEDI entre 18 & 20H. & DIMANCHE entre 14 & 16h.

DIVISIONS NATIONALE 2 MASCULINE & FEMININE: 48 EQUIPES EN 4 X 12

- Les 4 équipes classées premières (1er) des 4 poules de N2M & de N2F accèdent à l'ELITE
- Les 4 équipes classées dixièmes (10émes) des 4 poules de N2M & de N3M disputeront un **BARRAGE** de maintien en N2 avec des équipes de N3
- Les 8 équipes classées onzièmes (11éme) et douzièmes (12éme) des 4 poules de N2M & de N2F descendront en N3M & N3F

DIVISIONS NATIONALE 3 MASCULINE : 88 EQUIPES EN 8 X 11 & NATIONALE 3 FEMININES : 80 EQUIPES EN 8 X 10

- Les 8 équipes classées premières (1er) des 8 poules de N3M & de N3F accèdent aux N2M & N2F
- Les 16 équipes classées derniers et avant derniers des 8 poules de N3M & N3F descendront en PRE-NATIONALE

Les 12 premiers de PRE-NATIONALE accéderont directement en Nationale 3 , les places manquantes (4 minimum) seront attribuées selon les listes d'attentes masculines & féminines établies d'après les critères validées par la CCS.

2 - AMENAGEMENT DE LA COUPE DE FRANCE SENIORS

- Les clubs de niveau nationales 2 et Elite participent à la coupe de France Amateur
- Les clubs de niveau nationales 3 participent à la coupe FEDERALE, les participants à la finale de cette coupe fédérale se disputent lors des **BARRAGES** d'accessions ou de maintiens des droits sportifs de N2 ou de N3.

<u>3 - PROPOSER UNE WILD CARD A L'ENSEMBLE DES ORGANISATEURS LOCALES DES FINALES DE CATEGORIE JEUNES</u>

- Coupes de France de jeunes INDOOR & BEACH
- VOLLEYADES, MINI VOLLEYADES, BEACH-VOLLEYADES, MAXI-VOLLEYADES

1ère Modification - ARTICLE 8 - DROIT D'ENGAGEMENT

Le montant du droit d'engagement d'une équipe d'un GSA est fixé dans le Règlement Financier (Montants des Amendes et des Droits) de l'instance gérant l'épreuve. Il peut être différent selon l'épreuve et la division.

Pour que l'engagement soit validé définitivement, le montant intégral des droits d'engagements doit être adressé par le GSA à la FFVB, à la ligue régionale ou au comité départemental, au plus tard dans les huit jours suivant la date de clôture des engagements.

2ème Modification - Article 9 - QUALIFICATION DES JOUEURS

- 9.6 En cas de rencontre à rejouer sur décision d'un organe fédéral, seuls peuvent participer à la rencontre les joueurs **régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de match au moment de la signature** (à H-30).
- 9.7 En cas de rencontre remise sur décision ou acceptation de la commission sportive référente, seuls peuvent participer à la rencontre les joueurs régulièrement qualifiés à la date initiale de la rencontre figurant sur le calendrier officiel.
- 9.9 Les GSA ayant engagé une équipe 2 et dont l'équipe 1 participe à un championnat LNV, peuvent avoir cinq catégories de joueurs :
- Catégorie C = joueurs sous licence FFVB (LNV) appartenant uniquement à l'équipe 1;
- Catégorie D = joueurs sous licence FFVB appartenant uniquement à l'équipe 2 ;
- Catégorie E = joueurs de moins de 21 ans, amateur, sous licence FFVB (LNV) appartenant à l'équipe 1 et à l'équipe 2 ;
- Catégorie F = joueurs de moins de 23 ans sous licence FFVB (LNV) et sous convention de formation (CFCP) appartenant à l'équipe 1 et à l'équipe 2 ;
- Catégorie G = joker temporaire JIFF (LNV) appartenant uniquement à l'équipe 1.

Tout joueur de la Catégorie C qui rompt son contrat en cours de saison devra attendre trois rencontres de l'équipe première avant de pouvoir participer à une rencontre de l'équipe 2, dite réserve.

Deux joueurs de la Catégorie E sont autorisés à évoluer, lors d'une même journée (Samedi et Dimanche), dans l'équipe 1 et dans l'équipe 2 dite RÉSERVE.

Tous les joueurs de la Catégorie F sont autorisés à évoluer, lors d'une même journée de championnat (Samedi et Dimanche), dans l'équipe 1 et dans l'équipe 2 dite RÉSERVE.

Tous les joueurs de la Catégorie G sont autorisés à évoluer uniquement avec l'équipe 1. Dès lors que le joueur n'appartient plus à la catégorie G, il peut évoluer avec l'équipe 2

Si l'épreuve de l'équipe 2 débute avant l'épreuve de l'équipe 1 ou se termine après (phase finale et finale comprises), seuls les joueurs des catégories B, E et F prévus aux alinéas ci-dessus peuvent y participer.

3^{ème} Modification – Article 21 – SANCTIONS DE TERRAIN

21.1 Les Sanctions de Terrain (carton jaune - carton rouge)

L'arbitre a la possibilité d'infliger une sanction terrain à toute personne inscrite sur la feuille de match du début de la rencontre jusqu'à la clôture de la feuille de match.

Toute sanction terrain doit être consignée par le marqueur (sous la dictée de l'arbitre) sur la feuille de match, à l'exclusion de la mise en garde individuelle.

Selon les lois du jeu, les premiers arbitres peuvent avertir et sanctionner les participants des rencontres officielles.

Sous la responsabilité du premier arbitre, l'énumération des sanctions de Terrains doit figurer sur la feuille de match dans le cadre : SANCTIONS.

4ème Modification – Article 24 - RECEVABILITE D'UNE RECLAMATION

Pour être retenue, la réclamation sur l'application ou l'interprétation des règles du jeu doit être signalée au premier arbitre par le capitaine aussitôt après la décision contestée et être enregistrée sur la feuille de match à l'issue de la rencontre, par le marqueur ou avec l'autorisation préalable du premier arbitre, par le capitaine contestataire (celui-ci, dans les catégories jeunes, peut recevoir l'aide de l'entraineur pour déposer la réclamation).

Les réclamations portant sur la qualification des participants doivent être inscrites sur la feuille match avant la signature de cette dernière par les capitaines avant le début de la rencontre, sauf si des éléments nouveaux sont connus pendant ou après la rencontre.

Toute réclamation sur l'application ou l'interprétation des règles du jeu ou sur la qualification des participants doit être confirmée à la commission sportive référente de l'épreuve par courriel avec accusé de réception le premier jour ouvrable qui suit la rencontre. Pour être examinée, la confirmation de la réclamation doit être motivée.

Une réclamation ne peut être examinée sur le fond que si elle est confirmée par un écrit argumenté. A l'exclusion des dossiers portant sur une fraude, aucune réclamation ne peut être déclarée recevable si elle ne fait pas grief à celui qui l'a formulée.

Une réclamation est déclarée irrecevable si elle n'est pas déposée dans les formes et les délais prévus au présent article. Dans ce cas, l'auteur de la réclamation est informé par une décision motivée transmise par tout moyen permettant de faire preuve de son envoi par la FFVB dans un délai maximum de sept jours après réception de la réclamation.

Dès lors que la commission sportive référente ne fait pas droit à la réclamation (droit de consignation, celleci lui est facturée au montant figurant dans le Règlement Financier (Montant des Amendes et Droits).

La réclamation n'a pas d'effet suspensif sur le résultat de la rencontre.

5ème Modification - Article 27 - CLASSEMENT

Dans les épreuves se déroulant en match aller-retour les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

A partir du 3ème manquement JIFF	Moins 1 point à chaque nouveau manquement
Rencontre perdue par forfait :	moins 3 points (sauf disposition particulière de l'épreuve)
Rencontre perdue par pénalité :	moins 1 point (sauf disposition particulière de l'épreuve)
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 :	0 point
Rencontre perdue 2/3 :	1 point
Rencontre gagnée 3/2 :	2 points
Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 :	3 points

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

- 1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés
- 2. Nombre de victoires
- 3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)
- 4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
- 5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

Principales Modifications RPE - ELITE

1ère Modification - CONSTITUTION DES COLLECTIFS et DES EQUIPES

Non-respect de la réglementation JIFF (3 JIFF en permanence sur le terrain)

- Amende Administrative de 500 Euros par joueur(se) manquant(e)
- En cas de récidive durant la saison : Maintien de l'amende administrative, à compter du 3ème manquement et à chaque nouveau manquement, le club sera sanctionné d'un point de pénalité au classement dans sa poule.

2ème Modification – Article 10 – CRITERES D'EGIBILITE A L'ACCESSION EN DIVISION LNV

Article 10.4 Contrôle de Gestion:

Etre en conformité toute la saison avec le règlement DNACG.

Article 10.5 JIFF

Les clubs devront remplir les obligations JIFF toute la saison sportive à l'exception de deux manquements autorisés. A partir du 3^{ème} manquement, les clubs ne pourront plus prétendre à l'accession en division LNV.

VOTE 7.1

VOTE GLOBAL

Approbation du Règlement Général des Epreuves Sportives (RGES) et Projets avec amendements demandés

OUI: 4 480 voix 94%

NON: 163 voix 3,42%

ABSTENTIONS: 123 voix 2,58%

TOTAUX 4 766 voix 100%

LE REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES SPORTIVES (RGES) et LES PROJETS

AVEC LES AMENDEMENTS DEMANDES SONT APPROUVES

Présence de **Stéphane JUAN, Président de la CCA** qui explique les propositions de modifications.

MODIFICATIONS DU RGA- SAISON 2017_2018

1ère Modification - Article 1 - Licence et Obligation d'Arbitrage

Une fois la licence validée par la FFVB et la Ligue Régionale les arbitres obtiendront leur carte millésimée de façon dématérialisée dans leur espace arbitre

>2G – Les licences Compétition et Encadrement peuvent être prises simultanément dans deux clubs différents

2ème Modification – Article 1.2 – Type de Licences

1.2 - TYPE DE LICENCES

Pour être arbitre, marqueur ou juge de lignes sur une compétition officielle de volley-ball en salle ou de beach volley (tous niveaux), il faut être titulaire d'une licence de la saison en cours à la FFVB :

- <u>Arbitre volley-ball</u>: licence COMPETITION VOLLEY-BALL ou ENCADREMENT
- Arbitre beach vollev: licence COMPETITION BEACH VOLLEY ou ENCADREMENT
- Marqueur volley-ball ou beach volley: licence COMPETITION ou ENCADREMENT ou DIRIGEANT
- Juge de lignes volley-ball ou beach volley: licence COMPETITION ou ENCADREMENT

3ème Modification – Article 1.3 – Devoir d'Accueil et de Formation d'Arbitrage à remplir par les GSA

L'obligation du GSA sera remplie si l'arbitre obtient un nombre de points suffisant en fonction du nombre de rencontres jouées en championnat national par l'équipe du GSA (principe 1 match = 1 point).

Barème des points pour la validation des DAFA :

Equipe évoluant en championnat LNV ou National : UN point par rencontre jouée durant la saison sportive (saison régulière et poule d'accession ou de relégation)

Si les GSA possèdent plusieurs équipes dans les championnats LNV ou fédéraux, le cumul des points à obtenir sera retenu pour l'ensemble des équipes.

Barème des points obtenus par les arbitres pour chaque rencontre :

Championnats LNV, Fédéraux, Régional, Départemental et Juge de Ligne: 1 point

CDF jeunes (par tournoi): 3 points

Les points obtenus par des arbitres JEUNES (moins de 18 ans le 1^{er} jour de la saison) seront doublés (jusqu'à N3)

Les arbitres pourront tout au long de la saison cumuler les points qui seront répartis entre les équipes afin que les GSA puissent obtenir au mieux leur DAFA en fonction des obligations fédérales et/ou régionales.

<u>4ème Modification – Article 3.2 – Arbitres en provenance des Fédérations Affinitaires ayant une</u> convention avec la FFVB

- Les Jeunes Officiels UNSS avec le grade « National » obtiendront automatiquement par équivalence le grade d'arbitre JEUNE ou DEPARTEMENTAL (arbitre majeur),
- Les Jeunes Officiels UNSS avec le grade « Académique » obtiendront après avis de la CCA ou de sa CRA, le grade d'arbitre JEUNE ou DEPARTEMENTAL (arbitre majeur),
- Les arbitres FFSU au grade CUA 3 obtiendront par équivalence le grade d'arbitre LIGUE,
- Les arbitres FFSU au grade CUA 2 obtiendront après avis de la CCA ou de sa CRA, le grade d'arbitre DEPARTEMENTAL.

5^{ème} Modification – Article 4.1 – La Formation initiale et autres examens

Les niveaux de pratique sont définis par les organismes correspondant aux compétences de gestion des championnats (départemental, Ligue, Fédéral). La Formation est sanctionnée à chaque échelon par des évaluations théoriques et pratiques qui valident un niveau de formation.

Lors des examens théoriques, des questions sur la connaissance des lois du jeu sont proposées où le candidat devra avoir la note suivante pour être reçu :

Arbitre JEUNE: 10 sur 20

<u>Arbitre DEPARTEMENTAL</u> : 12 sur 20. Entre 10 et 12 sur 20, le candidat sera évalué lors d'une épreuve de rattrapage au choix de l'examinateur.

<u>Arbitre LIGUE</u>: 13 sur 20 Entre 10 et 13 sur 20, le candidat sera évalué lors d'une épreuve orale de rattrapage portant sur des situations de matchs et/ou sur les lois du jeu.

<u>Arbitre FEDERAL</u>: 15 sur 20. Entre 12 et 15 sur 20, le candidat sera évalué lors d'une épreuve orale de rattrapage portant sur des situations de matchs et/ou sur les lois du jeu.

Les sujets d'examens théoriques seront proposés :

- Soit par la CRA (grade JEUNE ou DEPARTEMENTAL)
- Soit par la CCA (grade LIGUE ou FEDERAL)

Toutes demandes d'examen d'arbitre de LIGUE devront obligatoirement être transmises par les CRA au secrétariat de la CCA et au responsable de la formation fédérale pour validation.

Pour participer aux stages d'arbitre LIGUE, les candidats devront avoir officié durant la saison en Nationale 3 (au moins 4 rencontres au poste de 2nd arbitre).

Pour participer aux stages d'arbitre FEDERAL, les candidats devront avoir officié durant la saison en Nationale 2 (au moins 4 rencontres)

6ème Modification – 4.4 – Panels Volley-Ball

La CCA répartit les arbitres dont elle a la charge en fonction des critères suivants :

La gestion des panels est une prérogative de la C.C.A et des membres de la Commission Formation de la C.C.A. Les montées et les descentes prennent en compte les évaluations ponctuelles (match et/ou stages), le potentiel et la disponibilité des arbitres.

Des niveaux de panels sont utilisés comme suit par la CCA :

- Panel A: arbitres officiant régulièrement en Ligue A Masculine et Féminine
- Panel B : arbitres officiant régulièrement en Ligue B Masculine et Ligue A Féminine
- Panel C: arbitres officiant régulièrement en Elite Féminine (EF) ou Elite Masculine (EM)
- Panel D : arbitres officiant régulièrement en Nationale 2 et 3

Le panel C:

Groupe C1 : arbitres officiant en Elite Masculine (EM) et Féminine (EF) (dont ceux ayant réussi le stage Fédéral 2).

Groupe C2 : arbitres officiant en Nationale 2 et <u>validés par la CCA</u> (dont ceux ayant réussi le stage Fédéral 1).

Le panel D est une prérogative de la C.C.A. et des Présidents de C.R.A. qui proposent les candidats susceptibles d'évoluer vers le haut-niveau.

Un âge limite est fixé :

- pour faire partie du panel A : ne pas avoir 58 ans au 1er jour de la saison sportive
- pour faire partie du panel B : ne pas avoir 58 ans au 1er jour de la saison sportive
- pour faire partie du panel C : ne pas avoir 60 ans au 1er jour de la saison sportive
- pour officier en championnat de France : ne pas avoir 63 ans au 1er jour de la saison sportive.

Les arbitres ayant arrêté leur activité conserveront leur grade à titre honorifique et seront classés de la façon suivante :

- Arbitre Honoraire International
- Arbitre Honoraire Fédéral
- Arbitre Honoraire Ligue
- Arbitre Honoraire Départemental

7^{ème} Modification – Article 7 – Obligations et prérogatives des arbitres

7.1 - LES ARBITRES OFFICIELS

Les missions confiées aux arbitres exigent des compétences pour faire respecter les règles en vigueur tant dans le jeu que dans toute l'organisation matérielle, technique et administrative qui s'y rapporte. Elles nécessitent également neutralité et honnêteté dans leur jugement au cours d'une rencontre.

Qu'ils participent ou non à une rencontre, ils sont, en outre, tenus à un devoir de réserve. Les arbitres et les marqueurs doivent appliquer les modalités prévues à l'article 19 du RGES

Les arbitres désignés pour une rencontre de LNV doivent être présents dans la salle de la rencontre, au moins **UNE HEURE TRENTE MINUTES** avant le début de celle-ci.

Les arbitres désignés en championnat de France National doivent être présents dans la salle de la rencontre au moins **UNE HEURE** avant le début de celle-ci.

Les marqueurs désignés (par la CCA, CRA ou par les clubs) sur les rencontres LNV ou de championnat de France National doivent être présents dans la salle de la rencontre, au moins **UNE HEURE** avant le début de celle-ci afin que les formalités administratives puissent être achevées au plus tard **TRENTE MINUTES** avant le début de la compétition et permettre le bon déroulement du protocole (cf consignes d'arbitrage).

Les juges de lignes et les marqueurs désignés par la CCA ou la CRA locale, doivent être présents dans la salle de la rencontre, au moins UNE HEURE TRENTE MINUTES (pour les rencontres internationales) et UNE HEURE (pour les rencontres nationales) avant le début de celle-ci.

Tout arbitre officiel présent sur le lieu d'une rencontre doit, en l'absence des arbitres désignés, assurer la direction de la rencontre.

La tenue réglementaire est la tenue adoptée par la C.C.A. et les Présidents de C.R.A. (aucune autre tenue ne peut être acceptée sur l'aire de jeu), l'écusson doit être fixé correctement au milieu de la poitrine et les chaussures doivent être blanches. Les marqueurs doivent au moins porter le maillot officiel sur l'aire de contrôle pour les rencontres de championnat de France.

Pour le Beach volley, les tenues des arbitres et marqueurs sont soit fournies par l'organisateur, soit celles imposées par la fédération : short bleu, maillot officiel de la FFVB avec l'écusson de grade, les chaussures et socquettes sont blanches. La casquette est facultative, mais il doit y avoir uniformité entre les deux arbitres d'une rencontre.

Ce sont des officiels qui doivent observer toutes les décisions de la FFVB. Le non-respect de ces obligations sera considéré comme un retard (voir sanctions).

LES ARBITRES DU CADRE FÉDÉRAL sont tenus de prêter leur concours aux Ligues Régionales auxquelles ils sont rattachés, mais restent à la disposition prioritaire de la CCA pour les Épreuves Fédérales.

Interventions

Florence BAIGNET (Centre Val de Loire) : Intervient sur les DAFF de l'arbitrage puis elle effectue en séance une nouvelle proposition.

Cinthya BAGATTO (Membre du Conseil d'Administration) : Indique que le Conseil d'Administration n'a pas approuvé la proposition CCA et demande qu'elle soit retirée. Elle indique qu'il y a eu des aménagements supplémentaires faits pour le projet DAFF arbitrage effectués après la décision du Conseil d'Administration.

Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration) : C'est une question de principe, le Conseil d'Administration doit valider les textes mais il semble difficile de les voter en l'état sur la nouvelle proposition de la CCA.

Eric TANGUY (Président) : suspend la séance afin de réunir le Conseil d'Administration présent.

Reprise de séance à 12h00.

Eric TANGUY (Président) : Indique que le Conseil d'Administration a décidé de proposer cette proposition d'Arbitrage au vote de l'Assemblée Générale.

Interventions

Francis LAGUNA (Occitanie): Evoque le manque d'effectifs d'arbitres.

El Hassane ALAOUI HASSIN (Normandie): Intervient sur les points DAF. Il souhaite mettre en priorité l'arbitre pour remplir les obligations des clubs.

Sébastien GONCALVES-MARTINS (Ile de France) : Intervient sur le suivi des arbitrages dans l'espace club. Il souhaite que Stéphane JUAN reprécise le texte.

Stéphane JUAN (Président de la CCA): Indique que seront comptabilités tous ceux qui seront sur la feuille de match et sur le site fédéral.

Delphine VIALA (Centre Val de Loire): Intervient sur le nombre de désignations.

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France): Que ce passe-t-il quand un arbitre ne remplit pas les obligations ?

Stéphane JUAN (Président de la CCA) : Il faut se reporte au tableau des amendes financières.

Christian ALBE (Trésorier Général) : Il y a application de l'amende si la CCA remonte les éléments.

Stéphane JUAN (Président de la CCA) : Evoque l'aménagement à la proposition sur le nombre minimum de match fixé à 5.

Approbation du Règlement Général d'Arbitrage (RGA) et projets CCA

OUI: 3 098 voix 61,96%

NON: 1 654 voix 33,08%

ABSTENTIONS: 248 voix 4,96%

TOTAUX 5 000 voix 100 %

LE REGLEMENT GENERAL D'ARBITRAGE (RGA) ET PROJETS CCA

SONT APPROUVES

MODIFICATIONS DU RGEE- SAISON 2017_2018

Présence de **M. Vincent ROCHE, Membre de la CCEE** qui explique les propositions de modifications.

VOTE 9.1

Règlement Général des Educateurs et de la Formation (RGEE) - PROJETS

OUI: 4 877 voix 97,54%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 123 voix 2,46%

TOTAL: 5 000 voix 100%

LE REGLEMENT GENERAL DES EDUCATEURS ET DE LA FORMATION (RGEE) –
PROJETS SONT APPROUVES

Etude du vœu N°22:

22. Club 0067689 US DE CAGNES

Secteur : Sportif de la FFVB

modification de la numérotation des maillots

Avis de la Ligue : Défavorable

Date: 23/04/2017

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 17 du RGES - ÉQUIPEMENTS DES JOUEURS

Article 17.1 - VOLLEY BALL

L'équipement des joueurs doit être de même modèle et de même couleur, à l'exception du ou des libéros qui doivent avoir un maillot de couleur nettement contrastée de celle des maillots des autres joueurs.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et les numéros compris entre 1 et 20.

> Nouvelle rédaction de cet Article :

L'équipement des joueurs doit être de même modèle et de même couleur, à l'exception du ou des libéros qui doivent avoir un maillot de couleur nettement contrastée de celle des maillots des autres joueurs.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et les numéros compris entre 1 et 25.

- > Motivation du changement souhaité :
- 1) A l'instar de certaines compétitions internationales acceptant les numéros jusqu'à 25. NORMA2) A l'instar de la catégorie Elite dont le RPE (article 4) prévoit que le collectif peut être composé de 24 joueurs au maximum (donc 24 numéros).
- 3) Au vu des changements de catégorie d'une année sur l'autre chez les jeunes, dans la gestion des équipements pour les nouveaux, il faut prévoir les numéros dans la catégorie en dessous et dans la catégorie au-dessus afin que le joueur n'ait pas à racheter un maillot chaque année à cause d'un numéro existant dans sa nouvelle équipe.
- 4) Dans les GSA composés de beaucoup de jeunes et de plusieurs équipes dans les mêmes catégories, la règle existante est d'autant plus problématique pour des raisons évidentes de gestion des maillots la même année et d'une année sur l'autre.
- 5) Les jeunes choisissent souvent leur date de naissance comme numéro de maillot, et tous ceux qui naissant après le 20 sont déçus. Il semble utopique de demander une extension des numéros jusqu'à 31 (jours maximum mensuels) au vu de la conséquence de cette modification pour la gestion des plaquettes. Mais jusqu'à 25, la demande est justifiée.
- > Date de Mise en Application : saison 2017/2018
- > Moyens de financement si nécessaire :

VŒU N°22 - Club 0067689 US DE CAGNES

OUI: 2 635 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 2,46%

TOTAL: 2 635 voix 100%

LE VŒU N°22 - Club 0067689 US DE CAGNES

EST DEJA MIS EN PLACE

VOTE 10

Approbation du nouveau Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives (RGISA)

OUI: 5 000 voix 97,54%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 2,46%

TOTAL: 5 000 voix 100%

LE REGLEMENT GENERAL DES INFRACTIONS SPORTIVES ET ADMINISTRATIVES (RGISA) ES APPROUVE

Présentation technique de la Feuille de match électronique par Jean-Paul DUBIER (Chargé de Mission sur la dématérialisation)

La présentation de la feuille de match électronique est effectuée. Un tutoriel de présentation va être envoyé.

Interventions

El Hassane ALAOUI HASSIN (Normandie) : Que se passe-t-il en cas de panne de cet outil ?

Jean-DUBIER (Chargé de Mission) : On repasse au papier.

Florence BAIGNET (Centre Val de Loire) : Dans le règlement un joueur qui ne présente pas sa licence doit signer en lieu et place sa licence.

Alain de FABRY (Vice-Président): La version papier continue, la Feuillet de match remplacera et donc on modifiera en conséquence.

Philippe VEREECKE (Hauts de France): A quelle date sera-t-elle disponible ? Qui forme les arbitres et les clubs.

Eric TANGUY (Président) : Répond que la feuille de match électronique est en phase de test. Le tutoriel va être envoyé aux clubs. Un autre tutoriel sera envoyé aux arbitres pour expliquer la procédure en cas de panne.

Alain de FABRY (Vice-Président): La procédure sera expliquée aux réunions CRA, la FFVB ira effecteur une formation. Dans le cas contraire, c'est la Fédération qui proposera aux CRA de fournir une date.

El Hassane ALAOUI HASSIN (Normandie): Indique que cela reste difficile la saison prochaine pour les clubs qui n'ont qu'un seul marqueur.

Delphine VIALA (Centre Val de Loire) : Indique qu'elle a effectué la procédure et qu'elle n'a eu aucune difficulté pour tout faire sur la tablette.

Eric TANGUY (Président) : Reprend la parole en indiquant qu'au vue du déroulé de cette Assemblée Générale en terme de temps, et que compte tenu des départs, une nouvelle proposition est faite en séance « que l'AG permette au Conseil d'Administration de modifier les règlements généraux non étudiés afin de les voter ».

VOTE SUPPLEMENTAIRE

Mandat donné par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour approuver les Règlements Généraux et les vœux non votés à l'Assemblée Générale de Nantes

OUI: 3 732 voix 72,28%

NON: 573 voix 11,10%

ABSTENTIONS: 858 voix 16,62%

TOTAUX 5 163 voix 100%

LE MANDAT EST DONNE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROUVER LES REGLEMENTS GENERAUX ET LES VŒUX NON VOTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE NANTES EST ADOPTE

MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

Le décret n°2016-1054 du 1er août 2016 relatif au règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées a modifié l'annexe 1-5 du Code du Sport.

En conséquence, les fédérations agréées ont jusqu'au 1er juillet 2017 pour adopter un règlement disciplinaire conforme au règlement disciplinaire type tel que modifié par ledit décret.

Les principales modifications sont :

- L'extension du champ disciplinaire aux dirigeants et licenciés de fait ainsi qu'aux personnes licenciées au moment des faits;
- La possibilité de recourir au courrier électronique pour un certain nombre d'actes (convocation, notification de décision);

- La réduction des délais de convocation et de procédure :
 - ✓ Délai de convocation réduit de 15 à 7 jours
 - ✓ Délai de procédure réduit de 3 mois à 10 semaines en 1ère instance et de 6 mois à 4 mois au total

Ces délais peuvent être prorogés d'un mois en cas de circonstances exceptionnelles ;

- La suppression de l'automaticité du caractère suspensif de l'appel;
- La confirmation de la possibilité de prononcer des mesures conservatoires ;
- La modification de la liste des sanctions prévues par le règlement, offrant davantage de souplesse aux fédérations.

VOTE 11.1

Approbation du Règlement Général Disciplinaire et du barème des sanctions disciplinaires (RGD)

OUI: 5 106 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 106 voix 0%

LE REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE ET LE BAREME DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES (RGD) SONT APPROUVES

PRINCIPALES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA DNACG

La loi n° 2017-261 du 1er mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs, a modifié l'article L132-2 du Code du sport, relatif à l'organisme assurant le contrôle juridique et financier des associations et sociétés sportives.

En conséquence, le règlement de la DNACG, tel qu'il vous est soumis à la présente Assemblée Générale comporte les nouvelles dispositions légales. Ces dispositions tendent à mieux contrôler les flux financiers du sport professionnel et l'activité des agents sportifs.

Art. L. 132-2 du Code du sport:

En vue d'assurer la pérennité des associations et sociétés sportives, de favoriser le respect de l'équité sportive et de contribuer à la régulation économique des compétitions, les fédérations qui ont constitué une ligue professionnelle créent en leur sein un organisme, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et ayant pour missions :

- 1° D'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives qui sont membres de la fédération ou de la ligue professionnelle ou sollicitent l'adhésion à la fédération ou à la ligue ;
- 2° D'assurer le contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- 3° D'assurer le contrôle et l'évaluation des projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des sociétés sportives.

Les contrôles portant sur les associations et sociétés sportives peuvent être effectués sur pièces et sur place. Lorsque l'association ou la société sportive est tenue de faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes, elle transmet sans délai à l'organisme mentionné au premier alinéa le rapport établi par le commissaire aux comptes sur ses comptes annuels. Lorsqu'un commissaire aux comptes engage une procédure d'alerte en application des articles L. 234-1 ou L. 234-2 du code de commerce, la société ou l'association en informe sans délai l'organisme mentionné au premier alinéa du présent article.

Les agents sportifs, les associations et les sociétés sportives, ainsi que les organes des fédérations et de leurs ligues professionnelles, sont tenus de communiquer à l'organisme mentionné au même premier alinéa toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions. Cet organisme peut également demander à toute personne physique ou morale ayant un lien juridique quelconque avec l'association ou la société sportive de lui communiquer toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Les relevés de décisions de l'organisme mentionné audit premier alinéa sont rendus publics. Cet organisme établit chaque année, dans les neuf mois qui suivent la fin de la saison sportive telle qu'elle est déterminée par le règlement de la fédération ou, le cas échéant, de la ligue professionnelle, un rapport public faisant état de son activité.

	VOTE	15.1							
Annrobation	Approbation du Règlement Général de la DNACG (RG DNACG)								
Approbation	i du Regierrient dei	ieral de la DNACG (RG DNACG)							
OUI:	4 468 voix	87,44%							
NON:	0 voix	0%							
ABSTENTIONS:	642 voix	12,56%							
TOTAUX	5 110 voix	100%							
LE REGLEMENT	GENERAL DE LA DI	NACG (RG DNACG) EST APPROUVE							

PRINCIPALES MODIFICATIONS DU REGLEMENT MEDICAL

Suite à la réforme législative concernant le certificat médical, les articles 7, 8 et 10 du Règlement Général Médical seront mis à jour suivant les modifications du Règlement Générale des Licences et des GSA.

Par ailleurs, le questionnaire de santé "QS - SPORT" légal et obligatoire à partir de la saison sportive 17/18 sera rajouté en annexe du Règlement Général Médical.

Enfin, les mises à jour sur les certificats médicaux annexés seront faites suivant les modifications du Règlement Générale des Licences et des GSA.

VOTE 13

Approbation du Règlement Médical (RGM)

OUI: 5 233 voix 100%

NON: 0 voix %

ABSTENTIONS: 0 voix %

TOTAUX 5 233 voix 0%

LE REGLEMENT MEDICAL (RGM) EST APPROUVE

PRINCIPALE MODIFICATION DU RG FINANCIER - SAISON 2017/2018

ARTICLE 8.1. Secteur Associatif

Les clubs nationaux ont la possibilité de régler leurs engagements en championnats en quatre fois dès l'inscription de leurs équipes.

VOTE 14

LE REGLEMENT GENERAL FINANCIER (RGF)

OUI: 5 233 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 233 voix 0%

LE REGLEMENT GENERAL FINANCIER (RGF) EST APPROUVE

VOTE 15

LE REGLEMENT GENERAL RELAFIT A L'ACTIVITE DES AGENTS SPORTIFS

OUI: 5 233 voix 100%

NON: 0 voix 0%

ABSTENTIONS: 0 voix 0%

TOTAUX 5 233 voix 0%

LE REGLEMENT GENERAL RELATIF A L'ACTIVITE DES AGENTS SPORTIFS EST APPROUVE

Yves LABROUSSE (Secrétaire Général) : indique que prochaine Assemblée Générale en 2018 se déroulera à Porticcio. Les dates restent à définir.

Clôture de l'Assemblée Générale à 13h00 par le Président de la Fédération.

Choisy le Roi, le 3 juillet 2017

Le Président de la FFVB

Eric TANGUY

Secrétaire Général de la FFVB **Yves LABROUSSE**



PS:

Le Règlement Général Disciplinaire est applicables au 1er juillet 2017.

Les autres règlements sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ELECTORALE

SAMEDI 24 JUIN 2017 à l'ouverture de l'Assemblée Générale

128556 licenciés 2720 licences pas prises en compte 27413 licences événementielles

11 ligues métropolitaines présentes ou représentées sur 13

2 ligues d'outre-mer sur 9 présentes ou représentés

40 délégués présents disposent de 5175 voix soit 93.5% sur un total de 5532 voix

1195 GSA représentés sur 1229 soit 95.6%

Majorité simple : 2587 voix

Majorité qualifiée : 3450 voix et 763 GSA

Après le 1^{er} vote de l'AG autorisant La Corse, La Bretagne, la Guadeloupe à participer aux votes de l'AG ;

12 Ligues métropolitaines présentes. La Bretagne est absente.

4 Ligues d'outre-mer présentes dont 3 votantes.

43 délégués disposent de 5233 voix soit 94.59% sur un total de 5532 voix

1161 GSA représentés soit 94.46%

Majorité simple : 2616 voix

Majorité qualifiée : 3488 voix et 774 GSA

Un délégué de la Bretagne étant dans la salle (émargement fait auprès de Sylvie PROUVE) nous lui remettons son boitier de vote. Refus de participer au vote

44 délégués

44 délégués disposent de 5382 voix soit 97.28% sur un total de 5532 voix

1195 GSA représentés soit 97.23%

Majorité simple : 2691 voix

Majorité qualifiée : 3588 voix et 797 GSA

DIMANCHE 25 JUIN 2017

Le délégué de la Bretagne refuse d'émarger et de participer aux votes en ne prenant pas son boitier de vote.

43 votants

43 délégués disposent de 5233 voix soit 94.59% sur un total de 5532 voix

1161 GSA représentés sur 1229 soit 94.46%

Majorité simple : 2616 voix

Majorité qualifiée : 3488 voix et 774 GSA

Dans la matinée, Mr FOCARD part et son boitier est remis au suppléant Mr LOISNEL

Pierre SUZZARINI

Membre de la Commission Electorale Fédérale

RESULTATS DES VOTES PAR DELEGATION (ARA - BFC - BRE - CVL - COR - GES - HDF - IDF)

INTITULES DE VOTES	Répartition des votes	TOTAL NOMBRES DE VOIX/GSA	AUVERGNE RHONE ALPES	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BRETAGNE	CENTRE VAL DE LOIRE	CORSE	GRAND EST	HAUTS DE FRANCE	ILE DE FRANCE
Accorder le vote aux ligues	Pour	3 734	486	55	0	167	0	507	247	700
concernées (Guadeloupe,	Contre	342	0	55	0	0	0	0	0	0
Bretagne, Corse)	Abstentions	1 099	163	55	0	0	0	0	246	233
Ratification du PV de l'AG du	Pour	5175	649	165	0	167	0	507	493	933
08/01/2017	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08/01/2017	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5120	649	110	0	167	0	507	493	933
Rapport Financier	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5175	649	165	0	167	0	507	493	933
Affectation du Résultat	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0		0	0	0
Montant des Droits et des	Pour	5175	649	165	0	167	0	507	493	933
Amendes – Tarifs saison	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2017/2018	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5175	649	165	0	167	0	507	493	933
Budget prévisionnel 2018	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5175	649	165	0	167	0	507	493	933
Rapport moral 2016/2017	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Associate State Commention	Pour	4660	649	110	0	167	0	507	493	933
Avenant à la Convention	Contre	70	0	0	0	0	0	0	0	0
FFVB/LNV	Abstentions	445	0	55	0	0	0	0	0	0
NA - d'f' - t' d Ch-t - t - d - l -	Pour	4404	649	165	0	84	19	254	0	933
Modifications des Statuts de la FFVB	Contre	746	0	0	0	0	0	253	493	0
FFVB	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Présence obligatoire du Conseil	Pour	2150	162	55	0	84	0	507	370	233
de Surveillance au Bureau	Contre	2472	487	110	0	0	19	0	0	700
Exécutif	Abstentions	528	0	0	0	0	0	0	123	0
NA - differentiary and Discharge	Pour	4289	649	165	0	84	19	507	246	933
Modifications du Règlement	Contre	861	0	0	0	0	0	0	247	0
Intérieur de la FFVB	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	4654	649	165	0	84	19	381	123	933
Code Electoral	Contre	124	0	0	0	0	0	0	124	0
	Abstentions	372	0	0	0	0	0	126	246	0
Defendant of the state of the s	Pour	5190	649	165	0	167	19	507	493	933
Principales modifications du	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RGLIGA	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0

INTITULES DE VOTES	Répartition des votes	TOTAL NOMBRES DE VOIX/GSA	AUVERGNE RHONE ALPES	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	BRETAGNE	CENTRE VAL DE LOIRE	CORSE	GRAND EST	HAUTS DE FRANCE	ILE DE FRANCE
	Pour	4480	486	165	0	167	19	507	370	466
RGES et Projets de la CCS	Contre	163	163	0	0	0	0	0	0	0
-	Abstentions	123	0	0	0	0	0	0	123	0
	Pour	3290	649	165	0	167	0	253	370	0
Vœu 7 relevant de la CCS	Contre	1587	0	0	0	0	19	254	0	700
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	2212	0	0	0	167	0	507	369	700
RPE Elite Masculine 2018/2019	Contre	2648	649	165	0	0	19	0	124	0
	Abstentions	140	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	3098	0	165	0	167	0	507	123	700
RG Arbitrage	Contre	1654	649	0	0	0	19	0	247	0
	Abstentions	248	0	0	0	0	0	0	123	0
	Pour	4877	649	165	0	167	19	507	370	700
RGEE	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	123	0	0	0	0	0	0	123	0
	Pour	2635	324	110	0	167	19	507	123	234
Vœu 22 relevant de la CCEE	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour									
RGISA	Contre Abstentions			AUC	CUNE INTERVEN	NTION – PAS DE VOTE	EFFECTUE			
	Pour	5106	649	165	0	167	19	380	493	933
RG Disciplinaire	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NG Discipiniane	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5233	649	165	0	167	19	507	493	933
RG Financier	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5233	649	165	0	167	19	507	493	933
RG Médical	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
c.mea.ea.	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	4468	487	165	0	167	19	507	370	700
RG DNACG	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	162	0	0	0	0	0	0	233
Mandat donné par l'AG au CA	Pour	3732	325	165	0	167	19	507	0	933
pour approuver les règlements	Contre	573	324	0	0	0	0	0	124	0
généraux et les vœux non votés à l'AG	Abstentions	858	0	0	0	0	0	0	369	0

RESULTATS DES VOTES PAR DELEGATION (NOR – NAQ – OCC – PDL – PAC – RE – MQ)

INTITULE DES VOTES	Répartition des votes	TOTAL DES VOIX ET GSA	NORMANDIE	NOUVELLE AQUITAINE	OCCITANIE	PAYS DE LA LOIRE	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	LA REUNION	MARTINIQUE	GUADELOUPE
Accorder le vote aux ligues	Pour	3 734	140	500	367	143	279	100	43	0
concernées (Guadeloupe,	Contre	342	0	0	0	287	0	0	0	0
Bretagne, Corse)	Abstentions	1 099	0	0	122	0	280	0	0	0
Datification du DV de LAC du	Pour	5175	140	500	489	430	559	100	43	0
Ratification du PV de l'AG du	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
08/01/2017	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5120	140	500	489	430	559	100	43	0
Rapport Financier	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5175	140	500	489	430	559	100	43	0
Affectation du Résultat	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant des Droits et des	Pour	5175	140	500	489	430	559	100	43	0
Amendes – Tarifs saison	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2017/2018	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
·	Pour	5175	140	500	489	430	559	100	43	0
Budget prévisionnel 2018	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5175	140	500	489	430	559	100	43	0
Rapport moral 2016/2017	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
.,	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	4660	70	250	489	430	419	100	43	0
Avenant à la Convention	Contre	70	70	0	0	0	0	0	0	0
FFVB/LNV	Abstentions	445	0	250	0	0	140	0	0	0
	Pour	4404	140	500	489	430	559	100	43	39
Modifications des Statuts de la	Contre	746	0	0	0	0	0	0	0	0
FFVB	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Présence obligatoire du Conseil	Pour	2150	0	125	245	287	0	0	43	39
de Surveillance au Bureau	Contre	2472	140	250	244	143	279	100	0	0
Exécutif	Abstentions	528	0	125	0	0	280	0	0	0
	Pour	4289	140	375	0	430	559	100	43	39
Modifications du Règlement	Contre	861	0	125	489	0	0	0	0	0
Intérieur de la FFVB	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	4654	140	500	489	430	559	100	43	39
Code Electoral	Contre	124	0	0	0	0	0	0	0	0
Code Electoral	Abstentions	372	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	5190	140	500	489	430	 559	100	0	39
Principales modifications du	Contre	3190 0	0	0	0	0	0	0	0	0
RGLIGA	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	U	U	U	U	U	U	U	U	U

INTITULE DES VOTES	Répartition des votes	TOTAL DES VOIX ET GSA	NORMANDIE	NOUVELLE AQUITAINE	OCCITANIE	PAYS DE LA LOIRE	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	LA REUNION	MARTINIQUE	GUADELOUPE
	Pour	4480	140	500	489	430	559	100	43	39
RGES et Projets de la CCS	Contre	163	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	123	0	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	3290	140	375	0	430	559	100	43	39
Vœu 7 relevant de la CCS	Contre	1587	0	125	489	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDE Elita Magazilia	Pour	2212	0	0	0	287	0	100	43	39
RPE Elite Masculine 2018/2019	Contre	2648	0	500	489	143	559	0	0	0
2018/2019	Abstentions	140	140	0	0	0	0	0	0	0
	Pour	3098	140	125	0	430	559	100	43	39
RG Arbitrage	Contre	1654	0	250	489	0	0	0	0	0
	Abstentions	248	0	125	0	0	0	0	0	0
	Pour	4877	140	500	489	430	559	100	43	39
RGEE	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	123	0	0	0	0	0	0	0	0
Versi 22 malayarat da la	Pour	2635	140	0	122	287	559	0	43	0
Vœu 22 relevant de la	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CCEE	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RGISA	Pour Contre				AUCUNE INTE	RVENTION – PAS DE VO	OTE EFFECTUE			
	Abstentions	F406	110	500	400	420	550	100	12	20
DO D:	Pour	5106	140	500	489	430	559	100	43	39
RG Disciplinaire	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
505	Pour	5233	140	500	489	430	559	100	43	39
RG Financier	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2011/11	Pour	5233	140	500	489	430	559	100	43	39
RG Médical	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 2000	Pour	4468	140	375	367	430	559	100	43	39
RG DNACG	Contre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Abstentions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mandat donné par l'AG au	Pour	3732	70	375	0	430	559	100	43	39
CA pour approuver les	Contre	573	0	125	0	0	0	0	0	0
règlements généraux et les vœux non votés à l'AG	Abstentions	858	0	0	489	0	0	0	0	0